

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1740

18 septembre 2006

### SOMMAIRE

Aberdeen European Shopping Property Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	83474	Overseas Management Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	83520
Acergy S.A., Luxembourg . . . . .	83499	Pisa S.A.H., Luxembourg . . . . .	83517
Acergy S.A.H., Luxembourg . . . . .	83501	PTS/PTM, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	83515
Acergy S.A., Luxembourg . . . . .	83507	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds, Sicav, Luxembourg . . . . .	83509
Balu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83513	Sierra Investments (Luxembourg) 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83508
Balu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83513	Sierra Investments (Luxembourg) 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83508
Bouffonds European Real Estate Parking Fund Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83517	Sierra Investments (Luxembourg) 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83508
Bouffonds European Real Estate Parking Fund Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83520	Simatrade S.A., Luxembourg . . . . .	83514
Calme Lux S.A., Luxembourg . . . . .	83510	Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Luxembourg . . . . .	83473
Holdingsfin S.A., Luxembourg . . . . .	83507	Telecom Ventures Partners Lux S.C.A., Sicar, Luxembourg . . . . .	83508
Lumiere (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83509	Urquijo Fondos KBL, Sicav, Luxembourg . . . . .	83514
Lumiere (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83509	Wally Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83514
MC Premium, Sicav, Luxembourg . . . . .	83510		
MC Premium, Sicav, Luxembourg . . . . .	83520		
ORCOAparthotel S.A., Luxembourg . . . . .	83516		

### SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.259.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 août 2005 au siège social de la société*

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., avec effet au 12 septembre 2005. Le mandat de EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 19 août 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072107.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 118.914.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth day of September.

Before Us the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at 34, Luntmakargatan, S-10363 Stockholm, duly represented by Mr Olivier Lambertyn, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7, 2006.

2) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 303, 1070 NC Amsterdam, duly represented by Mr Olivier Lambertyn, above named, by virtue of a proxy given in Amsterdam, July 27, 2006.

The aforementioned proxies will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above-stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

*Definitions*

«1991 Law» means the Luxembourg law dated 19 July 1991 as amended from time to time, relating to undertakings for collective investment, the securities of which are not intended to be placed with the public;

«Actualisation Interest» means the interest as described in the Prospectus;

«Advisory Committee» means a the committee as indicated in article 20;

«Articles» means the articles of incorporation of the Company;

«Bank Business Day» means a day on which banks are open for business in Luxembourg;

«Board» means the duly constituted board of directors of the Company;

«Call Notice» means a notice issued by the Board to the Shareholders requiring them to contribute a portion of their Commitments against the issuance of Shares and specifying (in summary form) the proposed application of such contributions;

«Cause» has the meaning as described in article 19;

«Class» means a class of Shares issued by the Company;

«Commitment» means the maximum amount (denominated in Euro) contributed or agreed to be contributed to the Company by way of subscription for Shares by each Shareholder pursuant to such Shareholder's Subscription Agreement (including any additional Commitment made by such Shareholder);

«Company» means the ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND;

«Custodian» means a credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that is be appointed as custodian in accordance with the Articles;

«Defaulting Shareholder» means an Investors or Shareholder declared as such in accordance with article 8;

«Equalisation Factor» means the adjustment factor as described in the Prospectus;

«Fraud» means a false representation by means of a statement or conduct made knowingly or recklessly in order to gain a material advantage;

«Fund and Investment Manager» means ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE BV, in its capacity as such, or such other person as may subsequently be appointed as Fund and Investment Manager of the Company in accordance with the Articles;

«Fund and Investment Management Agreement» means the fund management agreement in respect of the Company between the Company and the Fund and Investment Manager;

«Fund and Investment Management Fee» means the fee to be paid to the Fund and Investment Manager and calculated in accordance with the Prospectus;

«Fund Documents» means this Prospectus, the Articles and the Fund and Investment Management Agreement;

«General Meeting» means the general meeting of Shareholders of the Company;

«Gross Asset Value» means the value of the assets held by the Company;

«Gross Negligence» means high degree of negligence, manifested in behaviour substantially worse than that of the average reasonable man;

«Independent Appraiser» means an independent valuation expert appointed from time to time by the Company with the prior approval of the Luxembourg supervisory authority for the purposes of valuing the Company's properties;

«Independent Expert» means a person who does not work for an Investor, the Fund and Investment Manager, the Promoter or any of their Affiliates;

«Initial Date» means the date on which Subscription Agreements can be accepted for the first time;

«Investment Plan» means the investment plan proposed by the Fund and Investment Manager in accordance with the Prospectus;

«Investor» means institutional investors who have signed a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders);

«Mémorial» means the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, which is the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg;

«NAV» or «Net Asset Value» means the net asset value per Share in respect of each Class, as determined in accordance with the Articles;

«Net Cash Flow» all cash received by the Company from any source other than capital contributed by the Shareholders and loans obtained by the Company less (i) all principal and interest payments on any third-party indebtedness of the Company and other sums due to such lenders; (ii) cash held for reinvestment; (iii) cash used to pay, or held as reserves for, expenses, liabilities and obligations of the Company; and (iv) any fees due to the Fund and Investment Manager;

«Performance Fee» means the fee to be paid to the Fund and Investment Manager and calculated in accordance to the Prospectus;

«Promoter» means ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., 34, Luntmakargatan, S-10363 Stockholm, Sweden

«Property Manager» means in respect to Real Estate such person as is appointed as property manager of such asset in accordance with the Prospectus;

«Prospectus» means the prospectus of the Company as amended from time to time;

«Real Estate» means:

- a) property consisting of land and buildings registered in the name of the Company;
- b) direct and indirect participations in real estate companies (including claims on such companies), the exclusive object and purpose of which is the acquisition, promotion and sale as well as the letting of property provided that these share holdings must be at least as liquid as the property rights held directly by the Company;
- c) property related long-term interests such as surface ownership, lease-hold and options on real estate investments; and

d) any other meaning as given to the term by the Luxembourg supervisory authority and any applicable laws and regulations from time to time in Luxembourg;

«Share» means a share in the Company issued pursuant to the Articles;

«Shareholder» means the registered holder of a Share;

«Subscription Agreement» means the agreement between the Company and each Shareholder setting forth:

- a) The Commitment of such Shareholder;
- b) The rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Shares; and
- c) Representations and warranties given by such Shareholder in favour of the Company;

«Uncalled Commitment» means, in respect of a Shareholder, its Commitment less its Contributed Capital for the time being;

«Valuation Date» means a date on which the NAV is determined in accordance with the Articles and the Prospectus;

«Wilful Misconduct» means intentionally doing something that is wrong;

#### **Title I. - Name, Registered office, Duration, Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Board is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for the amendment to these Articles.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** Subject to Article 30 and Article 31, the Company is established for a limited duration and will terminate on 15 September 2016.

However, the term of the Company may be extended twice upon proposal by the Board by one additional year on each occasion Any extension request by the Board requires the approval of the Shareholders in accordance with the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to invest in:

- a) real estate property (i) directly or (ii) through one or several wholly owned subsidiaries or (iii) through direct shareholdings in other property companies and
  - b) any other eligible investments for real estate companies
- with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The investment objectives and policies shall be determined by the Board pursuant to Article 18 hereof and shall be disclosed in the Prospectus relating to the Shares to be issued from time to time.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under 1991 Law.

## **Title II. - Share capital, Shares, Net Asset Value**

**Art. 5. Share capital.** The capital of the Company shall be represented by fully paid-up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof.

The initial Share capital is of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) Shares of no par value.

The minimum Share capital shall be as required by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

### **Art. 6. Form of Shares**

(1) Shares will only be issued in registered form.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company as well as the number of registered Shares held by him.

The registration of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such registration shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The certificates of registration shall be signed by two directors or by any officer of the Company duly authorised by the Board. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile.

(2) Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Any transfer of registered Shares shall be entered in the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorised thereto by the Board.

Shares are freely transferable, subject to the provisions of Article 10 hereof.

(3) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as the holder of such Share for all purposes, including without limitation entitlement to receive notices from the Company.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall carry no entitlement to vote but shall entitle the holder to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

**Art. 7. Share Classes.** The Board may decide to issue Shares of different Classes, which may differ inter alia in their fee structure, minimum investment requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

Shares will only be issued to institutional investors as such term is interpreted by the Luxembourg supervisory authority and any applicable laws and regulations applicable from time to time in Luxembourg.

**Art. 8. Issue and sale of Shares.** The Board is authorised without limitation to issue Shares without reserving to existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board may issue Shares only to creditworthy, reputable and good standing investors with a demonstrated ability to meet any funding obligations in time.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares or a certain Class of Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares or a certain Class of Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and that Shares will only be issued to persons or entities having entered into a Subscription Agreement containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement.

No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share of that Class is suspended pursuant to the provisions of Article 12.

Furthermore, the Board may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate Net Asset Value of the Shares to be initially subscribed and to the minimum amount of any additional investments, as well as to the minimum Shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time.

Shares will be issued during the initial subscription period, as determined by the Board, at an initial subscription price as determined by the Board plus the Actualisation Interest, if applicable, together with the subscription fee and thereafter at the NAV per Share plus the Equalisation Factor, if applicable, together with the subscription fee, plus, for the Investors whose Subscription Agreement was accepted during said initial subscription period, the Actualisation Interest, if applicable.

The Board may delegate to any director, manager or officer of the Company the power to accept subscriptions and to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company will not accept subscription for Shares against contribution in kind of assets.

If any Investor or Shareholder fails to make any payment required to be made pursuant to a Call Notice by the date required for payment in such Call Notice, the Board may (in its sole discretion) declare such Investor or Shareholder to be a «Defaulting Shareholder».

Unless waived by the Board this results in the following penalties:

- a) a Defaulting Shareholder will be assessed damages equal to 10% of its Commitment; and
- b) distributions to the Defaulting Shareholder will be set off or withheld until any amounts owed to the Company have been paid in full.

In addition, the Board may take any of the following actions:

- a) redeem the Shares of the Defaulting Shareholder in the Company upon payment to such Shareholder of an amount equal to 75% of the net value of its shareholding in the Company (calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised values);
- b) provide the non-Defaulting Shareholders with a right to purchase the Shares of the Defaulting Shareholder at an amount equal to 75% of the net value of its shareholding in the Company;
- c) reduce or terminate the Defaulting Shareholder's Commitment; or
- d) exercise any other remedy available under applicable law.

Shareholders may be delivered an additional Call Notice to make up any shortfall of a Defaulting Shareholder (not to exceed each Shareholder's Uncalled Commitment).

**Art. 9. Redemption of Shares.** The Company is a closed-ended undertaking for collective investment; consequently, it does not repurchase its Shares upon the request of the Shareholders.

The Company may, however, upon the decision of the Board repurchase at any time Shares within the limits provided for by law at the applicable redemption price, as determined by the Board and in respect of the equal treatment of Shareholders.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds. Any Share repurchased by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

**Art. 10. Restrictions on ownership of Shares and the transfer of Shares - preemption rights.** The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of Shares in the Company by non-institutional investors, as defined in this Article and for such purposes the Company may:

- a) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a non-institutional investor; and
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a non-institutional investor, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a non-institutional Shareholder; and
- c) where it appears to the Board that any non-institutional investor either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within twenty (20) Bank Business Days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(i) The Board shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid and the manner in which the purchase price will be calculated. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its registered office appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(ii) The price at which each such Share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class as at the Valuation Date specified by the Board for the redemption of Shares in the Company, all as determined in accordance with Article 9 hereof, less any charges provided therein.

(iii) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the Shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the purchase notice as aforesaid, such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Any amounts receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

(iv) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Shares may only be transferred subject to the following conditions:

Shares (together with related Commitments) may be freely transferred without the prior written consent of the Board to Investors qualifying as institutional investors as such term is interpreted by the Luxembourg supervisory authority and any applicable laws and regulations from time to time in Luxembourg unless:

- a) the transfer would cause the Company to be terminated;
- b) the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of the Articles; and
- c) the transferee is a competitor of the Company or is not of similar creditworthiness.

Where the Board refuses the transfer in view of the above reasons, the Board shall propose an acceptable transferee within a period not exceeding 6 months from the moment of the Board decision to refuse the transfer. Should the Board not find a suitable transferee within this six-month period, then the Company shall proceed to a repurchase of Shares in accordance with the redemption procedure described in the Prospectus.

To the extent that, and as long as, the Company's Shares are part of the German insurance company's or the German pension fund's «committed asset» («Sicherungsvermögen») as defined in Sec. 66 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time («Versicherungsaufsichtsgesetz») or «other committed asset» («Sonstiges gebundenes Vermögen») as defined in Sec. 54 para 1 or Sec. 115 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time, such Company's Shares shall not be disposed of without the prior written consent of the trustee («Treuhänder») appointed in accordance with Sec. 70 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time, or by the trustee's authorised deputy.

Where consent has been withheld, the trustee shall propose an acceptable transferee within a period not exceeding 6 months from the moment of its decision to refuse the transfer. Should the trustee not find a suitable transferee within this six-month period, then the Company shall proceed to a repurchase of Shares in accordance with the redemption procedure described in the Prospectus.

If and to the extent that any Investor that is a German insurance company or a German pension fund holds its shares as a «committed asset» («Sicherungsvermögen») as defined in Sec. 66 or Sec. 112 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time («Versicherungsaufsichtsgesetz») or «other committed asset» («gebundenes Vermögen») as defined in Sec. 54 para 1 or as referred to in Sec. 115 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time) any disposal of such shares by such German Investor that is a German insurance company or a German pension fund shall not require the consent or approval of the Board. For the purpose of this paragraph the term «disposal» includes any sales, exchange, transfer and assignment of all or part of the shares held by the German insurance company or German pension fund. In connection with any disposal effected pursuant to this paragraph, any transferee of the shares of a German Investor that is German insurance company or a German pension fund must be an institutional investor or financial intermediary, including an insurance company, social security entity, pension fund, investment fund, foundation or credit institution with adequate resources to meet the obligations related to the transferred shares. Other potential transferees qualifying as institutional investors under Luxembourg law may be accepted provided that they are sufficiently sound financially (investment grade credit rating).

Upon the transfer of a Share that is directly or indirectly held by a Shareholder that is a German insurance company or German pension fund, the transferee shall accept and become solely liable for all liabilities and obligations relating to such Share and the transferor shall be released from (and shall have no further liability for) such liabilities and obligations. Once the transferor has transferred its Shares, such transferor shall have no liability of any nature under this Prospectus or in respect of the Company any more.

Each Shareholder agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Shares unless all the conditions and procedures described in this Article have been satisfied and complied with.

#### **Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share**

11.1 The NAV per Share of each Class shall be determined by dividing (i) the net assets of the Company attributable to such Class, being the value of the portion of the Company's gross assets less the portion of the Company's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Date, by (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

11.2 The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest Euro cent, as the Board shall determine. If, since the time of determination of the NAV per Share there has been a material change in relation to (i) a substantial part of the Real Estate assets of the Company or (ii) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Board may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first determination and carry out a second determination of the NAV per Share with prudence and in good faith.

11.3 The accounts of the real estate companies which are intermediate vehicles held for 50% or more by the Company, excluding the jointly owned companies, will be consolidated with the accounts of the Company and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below. Minority interests in quoted real estate companies will be valued on the basis of the last available quotation. Minority interests in unquoted real estate companies will be valued on the basis of the probable net realisation value estimated by the Board with prudence and in good faith.

11.4 The assets of the Company shall include:

- a) properties or property rights registered in the name of the Company;
- b) shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;

- c) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- d) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- f) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- g) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- h) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- i) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

11.5 The value of the Company's assets shall be determined as follows:

- a) The Real Estate assets will be valued by one or more Independent Appraisers.
- b) The securities of real estate companies which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.
- c) The securities of real estate companies which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board.
- d) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- e) All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.
- f) The Board may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

11.6 Subject to Art. 11.8 the liabilities of the Company shall include:

- a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, custodian fees, and central administration fees);
- d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company provided that for the avoidance of doubt, on the basis that the assets are held for investment it is not expected that such provision shall include any deferred taxation; and
- f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Luxembourg generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise, as more fully described in the Prospectus, organisational expenses, formation expenses, operating expenses that the Company must bear, fees payable to its advisors and managers, including any management and advisory fees and performance fees as well as acquisition fees, sales fees and finance arrangement fees, property management fees and expenses payable to its accountants, Custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings, costs payable in connection with any committees created by the Board (such as the Advisory Committee), including reasonable accommodation and out-of-pocket expenses members of such committees attending meetings, fees and expenses for legal and auditing services (including due diligence expenses relating to potential investments), payments or reimbursements to the Company's Promoter of all out-of-pocket legal, accounting and other expenses of the Company and of the Company's Promoter in connection with the organisation of the Company and the offering of Shares of the Company, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders, expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the cost of convening and holding Shareholders'

and Board' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices, if any, interest, bank charges, currency conversion costs, and brokerage, postage, telephone and telex.

The Company will moreover pay all other expenses, liabilities and obligations incurred by the Company, the Company's investment advisor(s), investment manager(s) or the Company's Promoter, directly related to the operation of the Company to the extent such expenses, liabilities and obligations are of such nature not covered by any fees paid to the Company's investment advisor(s) or investment manager(s), incurred in compliance with the Company documents and, where required, with the approval of the investment advisor or the Board, as may be applicable, including, without limitation, (i) all reasonable costs and expenses related to the acquisition, development, construction, management, and disposition of investments, whether or not any such transaction is successfully completed, (ii) all reasonable costs and expenses of financings and refinancing for the Company and the investments, whether or not any such transaction is successfully completed, (iii) all reasonable costs and expenses related to the identification and due diligence evaluation of potential investments, whether or not any such transaction is approved or successfully completed, (iv) reasonable legal, accounting and other expenses incurred in connection with the operation of the Company, (v) all routine administrative expenses of the Company, including, but not limited to, the cost of the preparation of the annual audit, periodic financial reports, tax returns, cash management expenses and insurance and legal expenses, (vi) the reasonable cost of consultants and other professionals, (vii) all value added tax, capital duty and other similar taxes and duties, (viii) any fees payable to directors which are not employees or officers of the Company's promoter or of one of its affiliates; (ix) any premiums relating to the insurances covering the liabilities of the Company's directors.

The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

11.7 The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Board.

11.8 For the purpose of Art. 11.5 and 11.6

a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

and

c) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

i. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

ii. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Board.

11.9 For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 11 including, in particular, Art. 11.8 are rules for determining NAV per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company.

**Art. 12. Frequency and temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share and of issue of Shares.** The Net Asset Value per Share of each of each Class shall be calculated from time to time by the Company (or any agent appointed by the Company) under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least once a year (at the end of the financial year of the Company) as well as on each day by reference to which the Board approves the pricing of an issue or a redemption of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the Valuation Date.

The Board may suspend the determination of the NAV per Share of each Class:

(a) during any period when, as a result of the political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the Board, a fair price cannot be determined for the assets of the Company;

(b) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Company or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the NAV per Share (as to which the Board shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

(c) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange;

(d) during any period when the value of the net assets of any intermediate vehicles held for 50% or more by the Company or any wholly owned subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

(e) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately determined.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Board and may be notified to Shareholders having made an application for subscription or redemption, if any, of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.



### Title III - Administration and supervision

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board composed of not less than three but no more than five members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term of 5 years. The directors shall be elected by the Shareholders at a General Meeting which shall also determine the number of directors and their remuneration.

Any director may be removed with or without cause at any time by a resolution passed by a majority of the votes of the Shares present or represented at a General Meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

**Art. 14. Board meetings.** The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet in Luxembourg upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The members of the Board shall appoint a chairman, who shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings. Resolutions of the Board shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In case of an equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least three Bank Business Days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other at the same time provided the majority of director physically present or represented are in Luxembourg and that the conference call or similar mean of communication is initiated from Luxembourg. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting (if any) or any two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. All such resolutions shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as set out in the Prospectus and the present Articles.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting are in the competence of the Board.

More specifically, the Board may exercise all the powers of the Company to borrow money and to mortgage, charge, pledge or grant any security over its undertaking and property (present and future) or any part thereof.

**Art. 16. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 17. Delegation of power.** Upon approval of the Luxembourg regulator, the Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

Furthermore, the Board may create from time to time one or several committees composed of directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate. The Advisory Committee foreseen in Article 20 will be such a committee.

The Board may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment policies and restrictions.** The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the manage-

ment and business affairs of the Company, within the restrictions as set forth in the Prospectus issued by the Board and in compliance with applicable laws and regulations.

Investments in real estate property may be made by the Company either directly or indirectly through subsidiaries or property companies as the Board may from time to time decide. References in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries and property companies.

**Art. 19. Fund and Investment Manager.** The Board will delegate its fund and investment management functions to ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE BV.

The Fund and Investment Manager will be appointed, subject to the overall supervision and liability of the Board.

The term of the agreement with the Fund and Investment Manager will equal the term of the Company. The Fund and Investment Manager may be removed at any time for Cause by a 50% consent vote of all outstanding Shares, during a General Meeting, in accordance with these Articles.

For the purposes of the foregoing «Cause» will consist of:

a) Gross Negligence, Wilful Misconduct or Fraud in the discharge of the Fund and Investment Manager's obligations in relation to the Company; and

b) Insolvency, administration, bankruptcy of the Fund and Investment Manager or its parent company.

The Fund and Investment Management Agreement will be automatically terminated at the end of the Company.

**Withdrawal**

The Fund and Investment Manager (the «Withdrawing Fund and Investment Manager») may voluntarily terminate the Fund and Investment Management Agreement to which it is a party upon giving 12 months' prior written notice to the Board, which shall promptly notify the Shareholders of such termination. During such notice period, the Withdrawing Fund and Investment Manager shall continue to perform its services under the Fund and Investment Management Agreement and shall use its reasonable efforts to assist the Board to identify a replacement acceptable to the Shareholders, provided that if (i) for reasons beyond its control, the Withdrawing Fund and Investment Manager is unable to continue to provide some or all of such services without committing a material breach of applicable law or regulation or (ii) a replacement fund and investment manager acceptable to the Shareholders and the CSSF has been identified, the Company may in its reasonable discretion impose a shorter notice period than 12 months.

Upon expiry of the relevant notice period, and whether or not a replacement fund manager has been appointed;

a) the Fund and Investment Management Agreement shall automatically terminate with no right to compensation;

b) the Board will thenceforth take over the services previously provided by the Withdrawing Fund and Investment Manager under the terminated Fund and Investment Management Agreement until such time as a replacement fund and investment manager is appointed;

**Replacement Fund and Investment Manager**

In the event that the Fund and Investment Manager is removed or withdraws, the Company will use its best endeavours to identify and appoint a replacement fund and investment manager of equivalent skill and experience subject to a prior 75% consent vote of all outstanding Shares, during a General Meeting, in accordance with these Articles and the prior approval by the CSSF.

The terms of engagement of such replacement fund and investment manager shall be substantively identical to those applicable to the Fund and Investment Manager it is replacing, subject to such modifications as the Board in its reasonable discretion deems necessary in order to take account of the prevailing commercial circumstances, and shall be documented in an agreement or agreements in similar form to the terminated Fund and Investment Management Agreement.

**No Successor Fund and Investment Manager**

In circumstances where no successor Fund and Investment Manager has been appointed within three months of the termination of the Fund and Investment Management Agreement concerned, Board may propose the liquidation of the Company to the General Meeting.

**Art. 20. Advisory Committee.** The Advisory Committee will generally meet in Luxembourg and will be composed of at least 5 members, which are representatives of Investors or Shareholders and Independent Experts chosen by the Board, at its discretion. The chairman of the Advisory Committee will be chosen on proposition of the Board and will have a casting vote. The Advisory Committee will consist of at least 2 Independent Experts.

The Advisory Committee shall meet upon a call from the Board, the Fund and Investment Manager, the chairman of the Advisory Committee or by any two Advisory Committee members and shall meet at least twice every year.

There will be no quorum for the meetings of the Advisory Committee and decisions of the Advisory Committee will require a simple majority vote.

The Advisory Committee shall meet by phone (provided that the conference call is initiated from Luxembourg) or in-person following upon not less than five Bank Business Days notice (unless waived by each Advisory Committee member in writing) of the matters to be considered and discussed by the Advisory Committee.

Advisory Committee members may appoint proxies to attend meetings to the extent permissible under applicable law. Each Advisory Committee member shall have one vote per Share held by the Shareholder he represents.

At a meeting of the Advisory Committee, each Independent Expert, present or represented, will have a number of votes equal to the number of votes that the representatives of Investors or Shareholders, present or represented at that meeting, have; divided by the number of representatives of Investors or Shareholders present or represented at that meeting. Where the decision is to be taken on this paper-based procedure, as described below, each Independent Expert will have a number of votes equal to the number of votes that the representatives of Investors or Shareholders have, divided by the total number of representatives of Investors or Shareholders.

The Advisory Committee shall give its prior approval on:

a) The Investment Plan as presented annually by the Fund and Investment Manager

- b) Any derogations to the Investment Plan requested by the Fund and Investment Manager;
- c) Any acquisition by the Company of assets belonging (in whole or in part), directly or indirectly, to the Fund and Investment Manager, the Promoter or any Shareholder or Investors or any disposition of assets to aforementioned parties;
- d) Any acquisition by the Company of assets which have a gross value above an amount as determined by the Board and reflected in the Prospectus.

The Board may decide, in its entire discretion, not to submit the matter referred to under d) above to a meeting of the Advisory Committee, but to request instead to each Advisory Committee member to approve the acquisition by sending a writing giving at least five Bank Business Days to reply. The decisions taken on this paper-based procedure will require a simple majority. Where the Advisory Committee member does not reply within the indicated timeframe, he will be deemed to consent to the acquisition and his vote(s) will be taken into account.

None of the members of the Advisory Committee nor their representatives shall be liable and each will be indemnified and held harmless in accordance with the provisions of these Articles. Each member or its representative shall furthermore be reimbursed by the Company for their reasonable out-of-pocket expenses incurred in attending Advisory Committee meetings and a remuneration, as decided by the Board and reflected in the Prospectus, will furthermore be paid to the Independent Experts of the Advisory Committee.

**Art. 21. Conflict of interests.** In the event that the Company is presented with an investment proposal involving a property owned (in whole or in part), directly or indirectly, by either the Fund and Investment Manager, the Promoter or any Shareholder or Investors or any disposition of assets to aforementioned parties such interest will be fully disclosed to the Board and referred to the Advisory Committee. The Advisory Committee must approve any such proposals referred to it before the investment or divestment is made.

The Promoter and the Fund and Investment Manager will inform the Board, which will notify the Advisory Committee thereof, of any business activities in which the Promoter or the Fund and Investment Manager is involved, directly or indirectly, and which are not related to the Company but could create an opportunity for conflicts of interest to arise in relation to the Company's investment activity.

Furthermore, the Fund and Investment Manager has adopted internal rules and regulation dealing with potential conflicts of interests which will be available to the Shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 22. Indemnification.** The Company will indemnify the Fund and Investment Manager, the Property Manager and their officers, directors, employees and associates and all persons serving on the Board as well as all members of the Advisory Committee (each an «Indemnitee») against all claims, liabilities, cost and expenses incurred in connection with their role as such, other than for Gross Negligence, Fraud or Wilful Misconduct. Shareholders will not be individually obligated with respect to such indemnification beyond the amount of their investments in the Company and their Uncalled Commitments.

The Indemnitees shall have no liability for any loss incurred by the Company or any Shareholder howsoever arising in connection with the service provided by them in accordance with the Prospectus and the Articles, and each Indemnitee shall be indemnified and held harmless out of the assets of the Company against all actions, proceedings, reasonable costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by an Indemnitee in or about the conduct of the Company's business affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions in accordance with the terms of the appointment of the Indemnitee, including without prejudice to the generality of the foregoing, any costs, expenses, losses or liabilities incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company or its affairs in any court whether in Luxembourg or elsewhere, unless such actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities resulted from his Gross Negligence, Wilful Misconduct or Fraud.

**Art. 23. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several auditors qualifying as «réviseurs d'entreprises agréés», which are appointed by the General Meeting of Shareholders and are remunerated by the Company.

The auditors shall fulfil all duties prescribed by 1991 Law.

#### **Title IV. - General Meetings, Accounting year, Distributions**

**Art. 24. Representation.** The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 25. General Meetings.** The General Meeting shall meet upon call by the Board. It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of May at 11 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following Bank Business Day at the same time.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall attend the meeting in person or by proxy. Shareholders' resolutions shall only be made in a General Meeting.

The Shareholders shall resolve on the following subjects:

- a) amendment of the Articles;
- b) amendment of the Prospectus and Fund and Investment Management Agreement;
- c) appointment of the members of the Board;

- d) removal of the members of the Board;
- e) termination with Cause of the agreement with the Fund and Investment Manager;
- f) appointment of a new fund and investment manager;
- g) approval of the Company's audited financial statements and appointment of the Company's auditors;
- h) liquidation of the Company prior to its term or, upon proposition by the Board, extension of the term of the Company for one additional year.

The Shareholders will decide on the matters mentioned above under b) with a 75% consent vote of all outstanding Shares, provided that no amendment may increase any Shareholder's Commitment, reduce its part of the Company's distributions, or decrease the percentage of Shareholders required to amend the Fund Documents in any manner, without the unanimous consent of the all outstanding Shares.

The Shareholders will decide on the matter mentioned above under e) with a 50% consent vote of all outstanding Shares.

The Shareholders will decide on the matter mentioned above under c) and f) with a 75% consent vote of all outstanding Shares.

The Shareholders will decide on the matters mentioned above under a) and h) subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

With respect to all other matters, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least ten (10) Bank Business Days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

The notice of meeting shall, in addition, be published as provided for by law in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

As all Shares are in registered form, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

The Board may fix in advance a date, not exceeding twenty Bank Business Days, preceding the date of any meeting of Shareholders as a record date for the determination of the Shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case, such Shareholders and only such Shareholders as shall be Shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of Shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

**Art. 26. Majority conditions.** Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

**Art. 27. Accounting year.** The accounting year of the Company shall commence on 1 January each year and shall terminate on 31 December of that year.

The financial statements of the Company shall be expressed in Euro.

**Art. 28. Dividends and distributions.** The General Meeting shall ratify the interim dividends of the Board and shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, decide to distribute the remaining Net Cash Flow that have not been paid as interim dividends or otherwise.

More specifically, the Net Cash Flow (including interest and similar payments) shall be retained by the Company to the payment of the Company's expenses and the Fund and Investment Manager Fee, provided however that any material amounts in excess of the anticipated payments of expenses and the Fund and Investment Manager Fee (such material amounts to be determined by the Board from time to time) shall be, on decision of the Board, distributed to the Shareholders as interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their addresses in the register of Shareholders. Distributions may be paid in EUR and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. - Final provisions**

**Art. 29. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 1991 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 30. Pre-structured exit strategies.** In order to provide improved exit options to the Shareholders, the Board will, based on the market conditions by the end of the term of the Company, evaluate the following pre-structured exit strategies for the Company, and, if advantageous for the Shareholders, propose them to a General Meeting:

a) Sale to retail funds

The Promoter may procure the setting up of funds specifically designed for investment by retail investors («the Retail Funds»). These Retail Funds may purchase certain of the Company's assets; the Company thereby achieves a pre-structured liquidation of such assets.

b) Issuance of Shares to retail investors

The Company may issue a separate Share Class and sell such new Shares to retail investors. The proceeds of such issuance would be used by the Company for a pro rata buy-back-offer to the Shareholders of the initial Share Class.

c) Listing of the Company / IPO through the issue of a new Share Class or otherwise

The Company may be listed and the Shares may be offered publicly on a major European stock exchange.

The above pre-structured exit strategies a) - c) require a unanimous vote of the Shareholders holding all outstanding Shares during a General Meeting. The pre-structured exit strategies b) and c) additionally require the issue of a new prospectus and the consent of the Luxembourg regulatory authorities, which may necessitate adaptations of the structure of the Company.

**Art. 31. Dissolution.** The Company may at any time be dissolved by a General Meeting, which shall be subject to the quorum requirements referred to in Article 33 hereof, and such decision shall be taken by three quarters of the Shareholders represented at such General Meeting.

Whenever the net assets fall below two thirds of the minimum net assets as prescribed by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), the question of the dissolution of the Company shall be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by the simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the General Meeting whenever the net assets fall below one fourth of the minimum net assets as prescribed by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-); in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty Bank Business Days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 32. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the General Meeting which shall determine their powers and their compensation.

Upon the termination of the Company, the assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions as set out in Article 28. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed in cash.

**Art. 33. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 34. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time and the 1991 Law.

**Art. 35. Dispute resolution.** Any dispute, controversy or claim arising out of or relating to this Prospectus, the Articles and the Subscription Agreement or the breach, termination or invalidity thereof, shall be settled in accordance with Luxembourg Law.

#### *Transitional dispositions*

(1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

(2) The first annual General Meeting of Shareholders shall be held in 2008.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., previously named, three hundred shares . . . . .	300
2) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V, previously named, ten shares . . . . .	10
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All the Shares have been entirely paid up so that the amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euro.

### General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary General Meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at 3 and the number of the independent auditors at 1.
2. The following persons are appointed directors:
  - Mr Nico Tates, Chief Executive Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., Strawinskylaan 303, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands
  - Mrs. Malin af Petersens, Chief Financial Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS GROUP, Luntmakargatan 34, Box 3039, S-10363 Stockholm, Sweden
  - Mr Rickard Backlund, Chief Executive Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, Luntmakargatan 34, 6tr, Box 3039, S-10363, Stockholm, Sweden.
3. The following is appointed independent auditor:  
DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
4. The address of the Company is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
5. The term of office of the directors is 5 years and end at the General Meeting of Shareholders to be held in 2011 and the term of the independent auditor shall be one year and end at the first General Meeting of Shareholders to be held in 2008.

In compliance with article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the General Meeting authorises the Board to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or several of its members.

The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., une société constituée et établie sous les lois de la Suède, ayant son siège social au 34, Luntmakargatan, S-10363 Stockholm, représentée par Monsieur Olivier Lambertyn, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2006.

2) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., une société constituée et établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan 303, 1070 NC Amsterdam, représentée par Monsieur Olivier Lambertyn, susnommé, agissant en vertu d'une procuration établie à Amsterdam, le 27 juillet 2006.

Les procurations susmentionnées resteront annexées au présent acte afin d'être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont rédigé les statuts constituant d'une société anonyme qu'elles déclarent constituée entre elles:

### Définitions

«Loi de 1991»: la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectifs dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public;

«Intérêt d'Actualisation»: désigne l'intérêt telle que décrit dans le Prospectus;

«Comité de Conseil»: comité tel qu'indiqué à l'Article 20;

«Statuts»: les présents statuts de la Société;

«Jour Ouvrable Bancaire»: tout jour de la semaine au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes à Luxembourg;

«Conseil»: Le conseil d'administration dûment constitué de la présente Société;

«Appel de fonds»: avis émanant du Conseil aux Actionnaires leur demandant d'apporter une portion de leurs Engagements en échange de la souscription d'Actions et précisant (sous forme résumée) l'usage prévu pour ces apports;

«Cause»: a le sens décrit à l'Article 19;

«Catégorie»: catégorie d'Actions émises par la Société;

«Engagement»: montant maximal (en euros) payé ou qu'un Actionnaire s'est engagé à payer à la Société par voie de souscription d'Actions, par chaque Actionnaire conformément au Contrat de Souscription (comprenant tout Engagement additionnel pris par cet Actionnaire);

«Société»: désigne l'Aberdeen European Shopping Property Fund;

«Dépositaire»: établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, nommé en tant que dépositaire par les Statuts;

«Actionnaire en Défaut»: Actionnaire ou Investisseur déclaré en défaut conformément à l'Article 8;

«Facteur d'Egalisation»: désigne le facteur d'égalisation telle que décrit dans le Prospectus;

«Fraude»: fausse représentation due à une déclaration ou à un comportement fait en connaissance de cause ou de manière imprudente dans le but d'obtenir un avantage matériel;

«Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille»: désigne ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE BV, en vertu de laquelle il agit, ou toute autre personne qui peut être nommée postérieurement comme Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, en accord avec les Statuts;

«Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille»: désigne le contrat de gestion du fonds relatif à la Société, conclu entre la Société et le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille;

«Prime relative à la Gestion du Fonds et du Portefeuille»: honoraire à payer au Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille et calculée conformément au Prospectus;

«Documents du Fonds»: signifie ce Prospectus, les Statuts et le Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille;

«Assemblée Générale»: l'assemblée générale des Actionnaires de la Société;

«Valeur Brute d'Inventaire»: montant des actifs détenus par la Société;

«Négligence Grave»: négligence d'une particulière gravité, se manifestant par un comportement que n'aurait pas adopté un individu raisonnable;

«Evalueur Indépendant»: expert indépendant nommé à certains moments par la Société avec l'approbation préalable de l'autorité de supervision de Luxembourg dans le but d'évaluer la valeur des biens de la Société;

«Expert Indépendant»: expert qui ne travaille pas pour l'Investisseur, le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, le Promoteur, ou une personne affiliée;

«Date Initiale de Souscription»: date à laquelle les Contrats de Souscription peuvent être acceptés pour la première fois;

«Plan d'Investissement»: le plan d'investissement proposé par le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille conformément au Prospectus;

«Investisseur»: investisseurs institutionnels qui ont signé un Contrat de Souscription (afin d'écartier tout doute, le terme inclut les Actionnaires quand cela est approprié);

«Mémorial»: désigne le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, qui est le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg;

«V.N.I.» ou «Valeur Nette d'Inventaire»: valeur nette d'inventaire par Action de chaque Catégorie, telle que déterminée selon les Statuts;

«Mouvement de Trésorerie Net»: toutes les liquidités reçues par la Société provenant de sources autres que le capital apporté par les Actionnaires et les emprunts obtenus par la Société, déduction faite (i) du paiement du capital et des intérêts de toute dette de la Société contractée à l'égard d'un tiers et de toute autre somme due à un tel créancier, (ii) de l'argent détenu en vue d'un réinvestissement, (iii) de l'argent utilisé pour payer, ou détenu à titre de réserves pour les dépenses, responsabilités et obligations de la Société, et (iv) de tous les Honoraires relatifs à la Gestion du Fonds et du Portefeuille;

«Prime de Performance»: la prime à payer au Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, et calculée conformément au Prospectus;

«Promoteur»: désigne ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., 34, Luntmakargatan, S-10363 Stockholm, Suède;

«Gestionnaire de Biens»: signifie, concernant les Valeurs Immobilières, une personne nommée gestionnaire de ces actifs selon le Prospectus;

«Prospectus»: ce prospectus, tel que modifié;

«Valeurs Immobilières»: immeubles inscrits au nom du Fonds:

a) biens comprenant des terrains et des immeubles inscrits au nom de la Société;

b) participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières (ainsi que les créances sur ces sociétés), dont l'objet et but exclusifs sont l'acquisition, la promotion et la vente ainsi que la location d'immeubles, étant entendu que ces participations doivent être au moins aussi liquides que les droits immobiliers détenus directement par la Société;

c) les biens en relation avec des intérêts à long terme, tels que des droits de superficie, des baux emphytéotiques ainsi que les droits d'option sur des investissements dans des valeurs immobilières; et

d) tout autre sens donné à ce terme par l'autorité de surveillance du Luxembourg et toutes dispositions légales ou réglementaires applicables au Luxembourg;

«Action»: action de la Société émise conformément aux Statuts;

«Actionnaire»: désigne le détenteur enregistré d'une Action;

«Contrat de Souscription»: contrat passé entre la Société et chaque Actionnaire indiquant:

a) l'Engagement de cet Actionnaire;

b) les droits et obligations de chaque Actionnaire découlant de sa souscription d'Actions;

c) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

«Engagement Non Appelé»: désigne, pour un Actionnaire, son Engagement diminué du capital versé à ce jour;

«Jour d'Evaluation»: Une date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts et au Prospectus;

«Faute Volontaire»: signifie commettre intentionnellement une faute.

### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Durée, Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci après émises, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable dénommée ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** Sous réserve de l'Article 30 et de l'Article 31, la Société est constituée pour une durée limitée expirant le 15 septembre 2016.

Néanmoins, le Conseil peut proposer deux fois de prolonger la durée de la Société pour un an supplémentaire à chaque fois. Toute proposition de prolongement du Conseil requiert le consentement des Actionnaires selon les stipulations de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société consiste à investir dans:

a) des biens immobiliers (i) directement ou (ii) via une ou plusieurs sociétés filiales à cent pour cent ou (iii) via des participations directes dans d'autres sociétés immobilières et

b) tout autre investissement éligible pour les sociétés immobilières

dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

Les objectifs et politiques d'investissement seront déterminés par le Conseil conformément à l'Article 18 ci-après et rendus publics dans le Prospectus se rapportant aux Actions à émettre de temps en temps.

La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social compris en son sens le plus large autorisé par la Loi de 1991.

## **Titre II. - Capital social, Actions, Valeur Nette d'Inventaire**

**Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 ci-après.

Le capital social initial est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) Actions sans valeur nominale.

Le capital social minimum est le montant requis par la loi, c'est à dire un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

### **Art. 6. Forme des Actions**

(1) Les Actions sont émises uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; et ce registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient.

La propriété des Actions nominatives s'établit par l'inscription du nom de l'Actionnaire au registre des Actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si l'Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Les certificats d'inscription devront être signés par deux administrateurs ou par un fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé par le Conseil. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

(2) Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes valablement mandatées à cet effet.

Tout transfert d'Actions nominatives devra être inscrit au registre des Actionnaires; cette inscription devra être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil.

Les Actions sont librement transférables, sous réserve des dispositions de l'Article 10 ci-après.

(3) Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse qui peut être fixée par la Société.

(4) Au cas où une Action est enregistrée au nom de plusieurs personnes, la personne dont le nom figure en premier lieu au registre sera considérée comme le représentant de tous les autres co-propriétaires et sera, pour tout objet, le seul à être traité comme le propriétaire de l'Action en question, y compris, et sans limitation aucune, pour ce qui concerne le droit à recevoir les communications de la Société.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. De telles fractions d'Actions n'octroient pas de droit de vote mais permettent à leur propriétaire de participer aux avoirs nets de la Société sur une base proportionnelle.



**Art. 7. Catégories d'Actions.** Le Conseil peut décider d'émettre des Actions de Catégories différentes, lesquelles peuvent différer entre autres par la structure de leurs frais, l'investissement minimum requis, le type d'Investisseurs ciblés et leur politique de distribution.

Les Actions seront uniquement offertes aux investisseurs institutionnels, au sens où ce terme est défini par l'autorité de contrôle luxembourgeoise et par les lois et règlements applicables de temps en temps au Luxembourg.

**Art. 8. Emission et vente d'Actions.** Le Conseil est autorisé, sans limite aucune, à émettre des Actions sans réserver aux anciens Actionnaires un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

Le Conseil peut émettre des Actions uniquement à des Investisseurs dignes de crédit, ayant une bonne réputation et bien accrédités dont la capacité de répondre aux obligations de financement à temps est démontrée.

Le Conseil peut restreindre la fréquence à laquelle seront émises les Actions ou une certaine Catégorie d'Actions; le Conseil peut, notamment, décider que les Actions ou une certaine Catégorie d'Actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes d'offres ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus, et que les Actions ne seront émises qu'au profit de personnes ou d'entités ayant conclu un Contrat de Souscription qui comprend, entre autres, une déclaration et un engagement irrévocable de souscrire, durant une certaine période, des Actions à concurrence d'un montant total déterminé dans le Contrat de Souscription.

Il ne sera émise aucune Action pendant toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Catégorie est suspendu conformément à l'Article 12 ci-après.

En outre, le Conseil peut imposer des limitations quant au montant minimum global de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à émettre initialement, et au montant minimum de tout investissement subséquent, et également quant à la participation minimale que tout Actionnaire doit respecter à tout moment.

Les Actions seront émises lors de la période initiale de souscription, tel que déterminé par le Conseil, à un prix initial de souscription déterminé par le Conseil augmenté par l'Intérêt d'Actualisation, s'il y a lieu, et le droit de souscription, et ensuite à la V.N.I. par Action augmenté par le Facteur d'Egalisation, s'il y a lieu, et le droit de souscription, plus, pour les Investisseurs desquels le Contrat de Souscription a été accepté pendant ladite période initiale de souscription, l'Intérêt d'Actualisation, s'il y a lieu.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société le pouvoir d'accepter des souscriptions, et de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre, et de les délivrer.

La Société n'acceptera pas de souscription pour des Actions en échange d'apports d'actifs en nature.

Si un Investisseur ou un Actionnaire n'est pas en mesure d'effectuer les paiements requis conformément à un Appel de fonds à la date requise pour le paiement par cet Appel de fonds, le Conseil peut (à sa discrétion) déclarer cet Investisseur ou Actionnaire comme étant un Actionnaire en Défaut.

Sauf dispense consentie par le Conseil, cela entraînera pour lui les pénalités suivantes:

a) un Actionnaire en Défaut se verra réclamer des dommages et intérêts équivalents à 10% de son Engagement; et  
b) les distributions au profit de l'Actionnaire en Défaut seront compensées ou retenues jusqu'à ce que toutes les sommes dues à la Société aient été payées en totalité.

De plus, le Conseil peut prendre les décisions suivantes:

a) racheter les Actions détenues par l'Actionnaire en Défaut dans la Société, contre paiement à cet Actionnaire d'un montant égal à 75% de la somme de la valeur nette de sa participation dans la Société (calculée en utilisant le coût historique le moins élevé ou les valeurs évaluées le plus récemment);

b) offrir aux Actionnaires qui ne sont pas en défaut un droit à acheter les Actions de l'Actionnaire en Défaut à un montant égal à 75% de la valeur nette de sa participation dans la Société;

c) réduire ou mettre fin à l'Engagement de l'Actionnaire en Défaut; ou

d) exercer tout autre recours prévu par les lois applicables.

Les Actionnaires peuvent se voir remettre un Appel de fonds supplémentaire (qui ne pourra pas excéder l'Engagement non appelé de chaque Actionnaire) afin de combler le manque découlant du défaut d'un Actionnaire.

**Art. 9. Rachat d'Actions.** La Société est un organisme de placement collectif du type fermé; par conséquent, elle ne rachète pas ses Actions sur demande des Actionnaires.

La Société peut néanmoins, sur la décision du Conseil, à tout moment racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi, au prix de rachat applicable, tel que déterminé par le Conseil et en respectant le traitement égalitaire des Actionnaires.

Toutes taxes, commissions et autres frais occasionnés par le produit du rachat (y compris les taxes, commissions et frais occasionnés dans tout pays dans lequel les Actions sont vendues) seront réduits de tout produit de rachat. Aucune Action rachetée par la Société ne peut être re-émise et une telle Action sera supprimée conformément la loi applicable.

**Art. 10. Restrictions à la propriété des Actions et au transfert des Actions - Droits de préemption.** La Société peut restreindre ou empêcher la possession d'Actions par toute personne morale, firme ou Société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut s'avérer préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, qu'elle de droit luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résulte que la Société pourrait être soumise à d'autres lois que celles du Grand-Duché de Luxembourg (y compris mais sans limitation, les lois fiscales).

Le Conseil peut, entre autres et sans limitation, restreindre l'accès à la propriété des Actions de la Société aux Investisseurs non-institutionnels tels que définis dans cet Article, et pour ce faire, la Société peut:

a) refuser d'émettre toute Action et d'inscrire tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait, ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à un Investisseur non-institutionnel; et

b) à tout moment, enjoindre à toute personne figurant au registre des Actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire un transfert, de fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'il estime nécessaires afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou sont susceptibles d'appartenir à un Investisseur non-institutionnel ou, si, par cette inscription au registre, un Investisseur non-institutionnel deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

c) dès lors qu'il apparaît au Conseil qu'un Investisseur non institutionnel détient, seul ou conjointement avec toute autre personne, des Actions, enjoindre ces Actionnaires de vendre leurs Actions et de lui apporter la preuve de cette vente dans les vingt (20) Jours Ouvrables Bancaires à compter de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(i) Le Conseil enverra un second avis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; spécifiant les titres à racheter, et la manière selon laquelle le prix de rachat sera déterminé. L'avis de rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée expédiée à son adresse inscrite au registre des Actionnaires. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires de la Société.

(ii) Le prix auquel chacune des Actions doit être rachetée (le «prix de rachat») sera égal à un montant, déterminé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie correspondante au Jour d'Evaluation, déterminé par le Conseil pour le rachat des Actions de la Société, conformément à l'Article 9, diminué de toutes les charges susmentionnées.

(iii) Le prix de rachat sera payé à l'ancien propriétaire des Actions dans la devise fixée par le Conseil pour le paiement du prix de rachat des Actions et sera mis en dépôt par la Société, après sa fixation définitive, en vue de son paiement au profit de cet ancien propriétaire auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que précisé dans l'avis de rachat). Dès la signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des Actions mentionnées dans l'avis de rachat n'aura plus aucun droit sur ces Actions ni aucun recours contre la Société et ses actifs, sauf le droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) à la banque. Toute somme susceptible d'être perçue par un Actionnaire en vertu de ce paragraphe, mais qui n'aura pas été réclamée dans une période de cinq (5) ans à compter de la date précisée dans l'avis de rachat, ne pourra plus être réclamée et devra être reversée à la Société. Le Conseil aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires pour opérer le remboursement d'une telle somme, et autoriser toute action au nom de la Société.

(iv) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef de la personne concernée ou que la propriété réelle des Actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les Actions ne peuvent être cédées que dans le respect des conditions suivantes:

Les Actions (avec leurs Engagements) peuvent être librement cédées, sans le consentement écrit préalable du Conseil, aux Investisseurs qualifiés d'Investisseurs institutionnels, tel que ce terme est interprété par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et les lois et règlements applicables de temps en temps à Luxembourg, à moins que:

- a) cette cession n'entraîne la dissolution de la Société;
- b) cette cession ne viole les lois ou règlements applicables, ou les Statuts; et que
- c) le cessionnaire ne soit un concurrent de la Société ou n'ait pas la même solvabilité.

Lorsque le Conseil refuse la cession pour des raisons mentionnées ci-dessus, le Conseil doit proposer un cessionnaire acceptable dans un délai n'excédant pas six (6) mois à partir de la décision du Conseil de refuser la cession. Si le Conseil ne trouve pas un cessionnaire acceptable dans ce délai de six mois, la Société doit alors racheter les Actions selon la procédure de rachat décrite dans le Prospectus.

Dans la mesure où, et aussi longtemps que, les Actions font partie des «avoirs engagés» d'une société d'assurance allemande ou d'un fonds de pension allemand, («Sicherungsvermögen») tel que définis dans la Section 66 de la loi relative à la surveillance des assurances allemandes, telle qu'amendée de temps en temps («Versicherungsaufsichtsgesetz») ou d'«autres avoirs engagés» («Sonstiges gebundenes Vermögen») tel que définis dans la Section 54 paragraphe 1 ou Section 115 de la loi relative à la surveillance des assurances allemandes, telle qu'amendée de temps en temps, de telles Actions ne doivent pas être cédées sans le consentement écrit et préalable du «trustee» («Treuhand») nommé suivant les dispositions de la Section 70 de la loi relative à la surveillance des assurances allemandes, telle qu'amendée de temps en temps, ou par un mandataire désigné par le «trustee».

Lorsque le consentement a été refusé, le «trustee» doit proposer un cessionnaire acceptable dans un délai n'excédant pas six (6) mois à partir du moment où il a refusé la cession. Si le «trustee» ne trouve pas un tel cessionnaire acceptable dans ce délai de six mois, la Société doit alors racheter les Actions selon la procédure de rachat décrite dans le Prospectus.

Si, et dans la mesure où, un des Investisseurs qui est une société d'assurance allemande ou un fonds de pension allemand détient des actions représentant des «avoirs engagés» («Sicherungsvermögen») tel que définis dans la Section 66 de la loi relative à la surveillance des assurances allemandes, telle qu'amendée de temps en temps («Versicherungsaufsichtsgesetz») ou d'«autres avoirs engagés» («gebundenes Vermögen») tel que définis dans la Section 54 paragraphe 1 ou Section 115 de la loi relative à la surveillance des assurances allemandes, telle qu'amendée de temps en temps, aucune cession de telles Actions par un Investisseur allemand qui est une société d'assurance allemande ou un fonds de pension allemand requiert le consentement ou l'approbation du Conseil. Aux fins de ce paragraphe, le terme «cession» inclus tout vente, échange, transfert et délégation de tout ou une partie des Actions détenues par une société d'assurance allemande ou un fonds de pension allemand. En relation avec toute cession effectuée en vertu de ce paragraphe,

tout cessionnaire d'Actions d'un Investisseur allemand qui est une société d'assurance allemande ou un fonds de pension allemand, doit être un investisseur institutionnel ou un intermédiaire financier, y compris une société d'assurance, une entité de sécurité sociale, un fonds de pension, un fonds d'investissement, une fondation ou une institution de crédit avec des ressources suffisantes pour satisfaire les engagements attachés aux Actions transférées. D'autres cessionnaires potentielles qualifiés d'investisseurs institutionnels selon la loi luxembourgeoise peuvent être admis à condition qu'ils soient financièrement suffisamment solide (investment grade credit rating).

Concernant le transfert d'une Action qui est détenue, directement ou indirectement, par un Actionnaire qui est une société d'assurance allemande ou un fonds d'investissement allemand, l'Actionnaire cessionnaire acceptera de devenir seul tenu de toute responsabilités et obligations attachés à une telle Action, et l'Actionnaire cédant sera dégagé (et ne sera plus tenu) de toutes responsabilités et obligations. Une fois que l'Actionnaire cédant a transféré ses Actions, il ne sera plus responsable d'aucune manière, aux termes du Prospectus, ou par rapport à la Société.

Chaque Actionnaire accepte de ne pas vendre, céder, transférer, mettre en gage ou en garantie ses Actions si toutes les conditions et procédures prévues par cet Article n'ont pas été respectées.

#### **Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action**

11.1 La V.N.I. par Action de chaque Catégorie sera déterminée en divisant (i) les actifs nets de la Société correspondant à une telle Catégorie, soit la valeur de la portion des actifs bruts de la Société diminué de la portion du passif de la Société correspondant à une telle Catégorie, au Jour d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions de la Catégorie en circulation, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

11.2 La V.N.I. par Action sera arrondie vers le haut ou vers le bas au centime d'euro le plus proche tel que le Conseil le déterminera. Si, depuis la date de détermination de la V.N.I. par Action, il y a eu un changement matériel par rapport (i) à une partie substantielle des actifs immobiliers de la Société ou (ii) aux cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés, le Conseil peut, pour sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires et de la Société, annuler la première détermination et effectuer une deuxième détermination de la V.N.I. par Action avec prudence et de bonne foi.

11.3 Les comptes des sociétés immobilières qui servent d'intermédiaires, détenues à 50% ou plus par la Société, à l'exclusion des sociétés possédées conjointement, seront consolidés avec les comptes de la Société, et par conséquent, l'actif et le passif sous-jacent seront évalués en accord avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. Des participations minoritaires dans des sociétés immobilières cotées seront évaluées sur la base du dernier cours disponible. Des participations minoritaires dans des sociétés immobilières non cotées seront évaluées sur la base de la valeur nette probable de réalisation estimée par le Conseil avec prudence et de bonne foi.

11.4 Les actifs de la Société comprendront:

- a) les biens immobiliers ou les droits immobiliers enregistrés au nom de la Société;
- b) les participations convertibles et autres obligations dans les sociétés immobilières;
- c) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus sur ces dépôts;
- d) tous les effets et billets payables à vue et comptes à recevoir (comprenant les produits des propriétés, les droits de propriété, titres et tous autres actifs vendus mais non délivrés);
- e) toutes obligations, billets à terme, certificats de dépôt, actions, titres, titres de dette, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires possédés ou contractés par la Société;
- f) tous les dividendes d'Actions, dividendes en espèces et paiements en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou le Dépositaire peuvent raisonnablement avoir connaissance de cette information;
- g) tous les revenus échus sur toute propriété immobilière ou intérêts courus sur tous actifs productifs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou sont reflétés dans la valeur attribuée à ces actifs;
- h) les frais de constitution de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis; et
- i) tous les autres actifs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

11.5 La valeur des actifs de la Société doit être déterminée de la façon suivante:

- a) Les actifs immobiliers seront évalués par un ou plusieurs Evaluateurs Indépendants.
- b) Les titres de sociétés immobilières cotées en bourse ou échangées sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière cotation en bourse ou valeur du marché publiée.
- c) Les titres de sociétés immobilières qui ne sont pas cotées en bourse ni échangées sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la valeur nette probable de réalisation (en excluant tout impôt différé), estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil.
- d) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, est estimée à la valeur nominale de ces avoirs, sauf, en tous les cas, s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée et reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

e) Tous autres valeurs ou actifs, dont les obligations et les titres pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible, sont évalués sur la base de la cotation fournie par un cambiste ou par un service d'évaluation approuvé par le Conseil ou, dans la mesure où ce prix ne serait pas représentatif de la valeur de marché, ces titres et autres avoirs seront évalués à leur juste prix, déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil. Les instruments du marché financier détenus par la Société ayant une échéance de 90 jours ou une échéance moindre seront évalués par la méthode du coût amorti, qui évalue approximativement la valeur de marché.

f) Le Conseil peut autoriser une autre méthode d'évaluation des actifs utilisés, s'il considère qu'une telle méthode reflète mieux la valeur exacte des actifs de la Société.

11.6 Sous réserve de l'Article 11.8, le passif de la Société comprendra:

a) tous emprunts et autres dettes de sommes d'argent (y compris la dette convertible), effets échus et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts et autres sommes (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement concernant ces emprunts et autres dettes);

c) tous frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les honoraires de conseil, les honoraires du Dépositaire, et les honoraires d'Administration Centrale);

d) toutes obligations connues, présentes et futures, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit;

e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus à la Date d'Evaluation, telle que déterminée périodiquement par le Conseil, ainsi qu'un montant, s'il y a lieu, que le Conseil peut considérer comme étant une indemnité appropriée à l'égard de toute obligation éventuelle de la Société, à condition que, afin d'éviter tout doute, sur la base que les actifs sont tenus pour investissement, il n'est pas prévu qu'une telle provision inclut un impôt différé, et

f) tous les autres engagements de la Société, de quelque type et nature que ce soit, réalisés dans le respect des lois Luxembourgeoises et des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg. Lorsqu'elle détermine le montant de tels engagements, la Société doit prendre en considération toutes les dépenses payables par la Société et peut y ajouter des dépenses administratives et d'autres dépenses de nature régulière ou récurrente fondées sur un montant imposable estimé annuellement ou sur d'autres périodes.

En déterminant le montant de ses engagements, la Société doit prendre en compte toutes les dépenses payables par la Société, qui peuvent comprendre, ainsi que décrit plus en détail dans le Prospectus, les frais d'organisation, les frais de formation, les frais de fonctionnement que la Société doit supporter, les primes dues à ses conseillers et à ses directeurs, comprenant tous les primes de gestion et de conseil, les primes de performance, ainsi que les frais d'acquisition, les frais de vente et les frais d'opérations financières, les frais de gestion de biens et les dépenses payables à ses comptables, au Dépositaire et à ses correspondants, aux agents de domiciliation, d'administration, d'enregistrement et de transfert, à tout agent payeur, tous distributeurs et représentants permanents dans les lieux d'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs et de leurs dévoués raisonnables, l'assurance et les frais de transports raisonnables en relation avec les réunions du Conseil, les coûts en relation avec les comités créés par le Conseil (tel que le Comité de Conseil), comprenant une allocation raisonnable et les dévoués des membres de ces comités lors de leur participation aux réunions, les frais et dépenses pour les services juridiques et d'audit (comprenant les dépenses strictement nécessaires relatives aux investissements potentiels), les paiements et remboursements au promoteur de la Société de tous les dévoués légaux, comptables et les autres dépenses de la Société et du promoteur de la Société en relation avec l'organisation de la Société et la mise en vente des Actions de la Société, et tous frais et dépenses impliqués dans l'enregistrement et le maintien de cet enregistrement de la Société dans toutes les agences gouvernementales ou la bourse du Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de rapports et de publications, comprenant le coût de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, du mémorandum explicatif, des rapports périodiques ou des déclarations d'enregistrement, le coût d'impression des certificats, et le coût de tous les rapports destinés aux Actionnaires, les dépenses encourues lors de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les coûts de convocation et de tenue des Assemblées Générales et du Conseil, toutes les taxes, contributions, taxes gouvernementales et assimilées, et toutes les autres dépenses opérationnelles, comprenant le coût d'achat et de vente des actifs, le coût de publication du prix d'émission et de rachat, et, s'il y a lieu, les intérêts, les frais bancaires, les frais de change et de courtage, les frais postaux, de téléphone et de télex.

La Société va de surcroît payer toutes les autres dépenses, engagements et obligations occasionnés par la Société, le(s) conseiller(s) en investissement de la Société, le(s) gestionnaire(s) du portefeuille, ou le promoteur de la Société, directement liés aux opérations de la Société dans la mesure où de telles dépenses, engagements et obligations sont de nature à ne pas être couverts par les sommes payées au(x) conseiller(s) en investissement ou au(x) gestionnaire(s) du portefeuille de la Société, occasionnés conformément aux documents de la Société et, si cela est requis, avec l'approbation du conseiller en investissement ou, dans certains cas, du Conseil, comprenant sans limitation (i) tous les coûts et dépenses raisonnables liés à l'acquisition, le développement, la construction, la gestion, et la disposition des investissements, que ces transactions soient accomplies avec succès ou non, (ii) tous les coûts et dépenses raisonnables de financement et refinancement pour la Société et les investissements, que ces transactions soient accomplies avec succès ou non, (iii) tous les coûts et dépenses raisonnables liés à l'identification et l'évaluation par due diligence des investissements potentiels, que cette transaction soit accomplie avec succès ou non, (iv) les dépenses raisonnables légales ou comptables liées aux opérations de la Société, (v) toutes les dépenses administratives courantes de la Société, comprenant, mais non limitées au, coût de la préparation des rapports financiers périodiques, d'audits annuels, des déclarations d'impôts, des dépenses de gestion de liquidités et des frais d'assurance et les frais d'assistance juridique, (vi) les coûts raisonnables des consultants et autres professionnels, (vii) toute TVA, taxe sur le capital et autres impôts et taxes similaires, (viii) tous les honoraires payables aux administrateurs qui ne sont pas employés ou fondés de pouvoir du promoteur de la Société ou de l'une de ses filiales, (ix) toutes les primes relatives aux assurances couvrant la responsabilité des administrateurs de la Société;

La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation par année ou pour toute autre période.

11.7 La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés en euros sera convertie en euros aux taux de change appropriés valables à la Date d'Evaluation. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par ou selon une procédure établie par le Conseil.

11.8 Pour les besoins des Articles 11.5 et 11.6:

a) Les Actions de la Société à émettre doivent être traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par le Conseil à la Date d'Evaluation à laquelle cette évaluation est faite, et, à partir de ce moment jusqu'à la réception par la Société, le prix en question doit être estimé comme étant un actif de la Société.

b) Les Actions de la Société en voie d'être rachetées (s'il y en a) seront considérées comme étant en circulation jusqu'à la date spécifiée pour le rachat, et jusqu'à ce qu'elles soient payées par la Société, le prix de rachat sera considéré comme un engagement de la Société;

et

c) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

i. d'acquérir tout élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, et la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

ii. de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un actif de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les actifs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de ce montant ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par le Conseil.

11.9 Afin d'éviter tout doute, les dispositions de l'Article 11, incluant en particulier l'Article 11.8, sont des règles pour déterminer la V.N.I. par Action et n'ont pas pour but d'affecter les aspects comptables ou juridiques des actifs et passifs de la Société ou de toute Action émise par la Société.

**Art. 12. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et des émissions d'Actions.** La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie sera déterminée périodiquement par la Société (ou par tout mandataire désigné à cet effet) sous la responsabilité du Conseil, étant entendu qu'elle sera calculée au moins une fois par an (à la fin de l'année d'exercice de la Société) ainsi que chaque jour par référence auquel le Conseil approuve le prix fixé pour une émission ou un rachat d'Actions, à condition qu'il le fasse dans le respect des lois et réglementations applicables, le jour du calcul étant défini dans les présents Statuts comme le Jour d'Evaluation.

Le Conseil peut suspendre le calcul de la V.N.I. par Action de chaque Catégorie:

(a) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire échappant au contrôle du Conseil et ne relevant pas de sa responsabilité, ou en raison de l'existence de toute circonstance propre au marché des biens immobiliers, la réalisation des actifs de la Société ne peut être raisonnablement effectuée sans affecter et porter préjudice matériellement et défavorablement aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'avis du Conseil, un prix équitable ne peut être déterminé pour les actifs de la Société;

(b) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix des actifs de la Société sont inutilisables ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir de la Société entrant en compte dans la détermination de la V.N.I. par Action (qui relève de la seule discrétion du Conseil) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude;

(c) si, à la suite de restrictions des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert des fonds, les transactions pour le compte de la Société sont devenues impraticables, ou si les achats, ventes, dépôts et retraits des fonds de la Société ne peuvent pas être effectués aux taux de change normaux.

(d) au cours de toute période pendant laquelle la valeur des actifs nets de toute société intermédiaire détenue à 50% ou plus par la Société ou toute filiale détenue à 100% par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

(e) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être déterminés rapidement ou avec exactitude.

Une telle suspension sera publiée, si cela est approprié, par le Conseil, et sera notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription ou de rachat, s'il y a lieu, d'Actions pour lesquelles le calcul de la V.N.I. a été suspendu.

### Titre III - Administration et Contrôle

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres mais d'un maximum de cinq membres, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour une période n'excédant pas 5 ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs ainsi que leur rémunération.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment sans cause, sur décision des Actionnaires prise à la majorité des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront pourvoir temporairement au poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision définitive quant à cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 14. Réunions du Conseil.** Le Conseil choisira parmi ses membres un président et élira en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable de la rédaction et de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des Actionnaires. Le Conseil se réunira au Luxembourg sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les membres du Conseil éliront un président, qui présidera toutes les réunions du Conseil et des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil peuvent désigner à la majorité un autre administrateur et, dans le cas d'une Assemblée d'Actionnaires où aucun administrateur n'est présent, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où il y aurait égalité de voix, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil peut nommer des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général et des directeurs généraux adjoints, et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas

besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur seront attribués par le Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs trois Jours Ouvrables Bancaires au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis sous réserve d'accord par écrit ou par télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions du Conseil qui doivent se tenir à une date et à un endroit déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur en qualité de mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel chaque participant peut entendre les autres en même temps, à condition que la majorité des administrateurs présents ou représentés soit au Luxembourg et que la conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire soit initié à partir du Luxembourg. Participation à une réunion par ces moyens vaut présence physique à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs, ou tout autre nombre d'administrateurs que le Conseil peut déterminer, est présent ou représenté à la réunion.

Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux devant servir à des fins juridiques ou pour tout autre objet seront signés par le président, si il y a lieu, ou par deux administrateurs.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des administrateurs auront la même portée que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque administrateur devra exprimer son approbation par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble de ces résolutions constitue le procès verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social de la Société, sous réserve du respect de la politique d'investissement telle que prévue dans le Prospectus ainsi que dans les présents Statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

Plus spécifiquement, le Conseil peut exercer tous les pouvoirs de la Société afin d'emprunter des fonds et de prendre une hypothèque, d'affecter en gage ou en garantie ses investissements et biens immobiliers (présents et futurs) ou une partie de ceux-ci.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures de deux administrateurs ou par la signature, seule ou conjointe, de toute(s) autre(s) personne(s) auxquelles des pouvoirs auront été spécialement conférés par le Conseil.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Avec l'accord du régulateur luxembourgeois, le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) ainsi que pour prendre des actes en vue de la réalisation de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil et qui pourront, si le Conseil les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

En outre, le Conseil peut créer de temps en temps un ou plusieurs comités ad hoc composés d'administrateurs et/ou d'autres personnes auxquels il peut déléguer les pouvoirs qu'il convient. Le Comité de Conseil tel que prévu à l'Article 20 sera l'un de ces comités.

Le Conseil peut également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques d'investissement et restrictions.** Le Conseil, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société et de ses affaires, dans les limites prévues dans le Prospectus émis par le Conseil et conformément aux lois et règlements applicables.

La Société peut investir dans des biens immobiliers, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés immobilières, tel que le décide le Conseil de temps en temps. Les références faites dans les présents Statuts aux «investissements» et «actifs» désignent, le cas échéant, tant des investissements directs et des actifs détenus directement par la Société que des investissements réalisés et des actifs détenus par l'intermédiaire des filiales et sociétés immobilières sus-mentionnées.

**Art. 19. Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille.** Le Conseil déléguera les fonctions de Gestion du Fonds et du Portefeuille à ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE BV.

Le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille sera désigné, et soumis à la supervision générale et à la responsabilité du Conseil.

La durée du contrat avec le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille égale la durée de la Société. Le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille peut être révoqué à tout moment s'il y a une Cause par un vote regroupant 50% des consentements de toutes les Actions en circulation, lors d'une Assemblée Générale, en respectant les présents Statuts.

Pour la suite, le terme «Cause» consistera en:

- a) Une Négligence grave, une Faute Volontaire ou une Fraude à l'égard du Fonds et des obligations du Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille en relation avec la Société; et
  - b) L'insolvabilité, la mise sous curatelle, la faillite du Gestionnaire du Fonds du Portefeuille ou de sa société mère.
- Le Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille prendra fin automatiquement à la dissolution de la Société.

Démission

Le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille (le «Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille démissionnaire») peut mettre fin volontairement au Contrat de Gestion auquel il est partie, en donnant un préavis écrit de douze mois au Conseil, lequel doit rapidement notifier aux Actionnaires cette démission. Pendant cette période, le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille démissionnaire doit continuer à fournir ses services selon les termes du Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille et doit faire montre d'efforts raisonnables pour assister le Conseil dans la recherche d'un remplaçant approprié pour les Actionnaires, étant donné que si (i) pour des raisons extérieures à sa volonté, le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille démissionnaire n'est pas en mesure de continuer à fournir quelques uns ou l'intégralité de ses services sans violer matériellement les lois et règlements applicables, ou (ii) un remplaçant au Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille acceptable pour les Actionnaires et la CSSF a été identifié, la Société peut, à sa discrétion raisonnable, imposer une période plus courte que douze mois.

A l'expiration de la période d'information appropriée, qu'un remplaçant ait ou non été nommé,

- a) le Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille se terminera automatiquement sans droit à indemnité;
- b) le Conseil va dès lors reprendre les services précédemment fournis par le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille selon les termes du Contrat de Gestion résilié jusqu'à ce qu'un Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille remplaçant soit nommé.

Remplacement du Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille

Si le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille est révoqué ou démissionne, la Société fera les plus grands efforts pour identifier et nommer un Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille remplaçant présentant des capacités et une expérience équivalente, sujet à un consentement préalable de 75% des votants détenant toutes les Actions en circulation, lors d'une Assemblée Générale, dans le respect des Statuts et avec l'approbation préalable de la CSSF.

Les termes de l'engagement d'un Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille remplaçant doivent être matériellement identiques à ceux applicables au Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille remplacé, sujet aux modifications que le Conseil estime raisonnablement nécessaires dans le but de tenir compte des circonstances commerciales de l'époque, et doivent être documentés dans un contrat ou dans des contrats d'une forme similaire au Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille précédent.

En cas d'absence de successeur du Gestionnaire du Portefeuille

Dans des circonstances où aucun successeur au Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille n'a pu être nommé dans les trois mois de la cessation du Contrat de Gestion concerné, le Conseil peut proposer la liquidation de la Société à l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Comité de Conseil.** Le Comité de Conseil se réunira généralement à Luxembourg et sera composé d'au moins cinq membres, qui sont des représentants des Investisseurs ou des Actionnaires et des Experts Indépendants choisis par le Conseil, à sa discrétion. Le président du Comité de Conseil sera choisi sur proposition du Conseil et aura une voix prépondérante. Le Comité de Conseil comprendra au moins deux Experts Indépendants.

Le Comité de Conseil se réunit à l'initiative du Conseil ou du Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, du président du Comité de Conseil ou par deux membres quelconques du Comité de Conseil, et au moins deux fois par an.

Il n'y aura pas de quorum pour les réunions du Comité de Conseil, et les décisions du Comité de Conseil seront prises par un vote à la majorité simple.

Le Comité de Conseil se réunit par téléphone (à condition que la conférence téléphonique soit initié à partir du Luxembourg) ou physiquement suite à l'envoi d'un avis indiquant les matières qui seront débattues par le Comité de Conseil au moins cinq Jours Ouvrables Bancaires à l'avance (sauf dispense écrite de chaque membre du Comité de Conseil).

Les membres du Comité de Conseil peuvent nommer des mandataires pour assister aux réunions dans les limites autorisées par les lois applicables. Chaque membre du Comité de Conseil aura un vote par Action détenue par l'Actionnaire qu'il représente.

A une réunion du Comité de Conseil, chaque Expert Indépendant, présent ou représenté, aura le nombre de voix égale au nombre de voix des représentants des Investisseurs ou des Actionnaires présents ou représentés, divisé par le nombre de représentants des Investisseurs ou des Actionnaires présent ou représentés à la réunion. Si la décision est prise à base d'une procédure écrite, tel qu'élaboré ci-dessous, chaque Expert Indépendant aura le nombre de voix égale au nombre de voix des représentants des Investisseurs ou des Actionnaires, divisé par le nombre total des représentants des Investisseurs ou des Actionnaires.

Le Comité de Conseil doit donner son avis préalable sur:

- a) le Plan d'Investissement tel que présenté annuellement par le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille;
- b) toute dérogation au Plan d'Investissement demandée par le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille;
- c) toute acquisition par la Société d'actifs appartenant (en partie ou en totalité), directement ou indirectement, au Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, au Promoteur ou à tout Actionnaire ou Investisseur ou toute disposition d'actifs aux personnes susmentionnées;
- d) toute acquisition par la Société d'actifs dont la valeur brute excède un montant tel que déterminé par le Conseil et prévue dans le Prospectus.

Le Conseil peut décider, à son entière discrétion, de ne pas soumettre l'affaire visée par le point d) ci-dessus à la réunion du Comité de Conseil, mais au lieu de cela de demander à chaque membre du Comité de Conseil d'approuver

l'acquisition par l'envoi d'une réponse écrite dans un délai d'au moins cinq Jours Ouvrables Bancaires. Les décisions prises à base d'une procédure écrite demandent une majorité simple de votes. Si un membre du Comité de Conseil ne répond pas endéans du délai indiqué, il sera censé consentir avec l'acquisition et son/ses voix sera/seront prise(s) en compte.

Aucun membre du Comité de Conseil, ni ses représentants seront responsables et chacun sera dédommagé et indemnisé conformément à ces Statuts. Chaque membre ou son représentant doit de plus être remboursé par la Société pour ses dépenses personnelles raisonnables occasionnées par la participation aux réunions du Comité de Conseil, et une rémunération, telle que décidée par le Conseil et indiquée dans le Prospectus, sera de plus payée aux Experts Indépendants du Comité de Conseil.

**Art. 21. Conflit d'Intérêts.** Au cas où la Société recevrait une proposition pour investir dans une propriété détenue (en tout ou en partie), directement ou indirectement, par le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, par le Promoteur ou tout Actionnaire ou Investisseur ou toute disposition d'actifs aux parties susmentionnées, un tel intérêt doit être entièrement révélé au Conseil, et transmis au Comité de Conseil. Le Comité de Conseil doit approuver toute proposition de ce type qui lui est référée avant que l'investissement ou la cession ne soient effectués.

Le Promoteur et le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille informeront le Conseil, qui va notifier au Comité de Conseil, de toutes les activités commerciales dans lesquelles le Promoteur ou le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille sont impliqués, directement ou indirectement, et qui ne sont pas liées à la Société, mais qui pourraient donner naissance à des conflits d'intérêts en relation avec les activités d'investissement de la Société.

De surcroît, le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille a adopté des règles et règlements internes concernant des conflits d'intérêts potentiels, qui sont disponibles pour les Actionnaires au siège social de la Société.

**Art. 22. Indemnisation.** La Société indemniserà le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille, le Gestionnaire de Biens et leurs fondés de pouvoir, administrateurs, employés et associés, et toutes les personnes du Conseil, ainsi que toutes les membres du Comité de Conseil, (chaque «Indemnisé») contre toutes les réclamations, responsabilités, coûts et dépenses occasionnés à l'occasion de leurs fonctions, sauf en cas de Négligence grave, de Fraude ou de Faute Volontaire. Les Actionnaires ne seront tenus personnellement pour de telles indemnisations que dans la limite du montant de leurs investissements dans la Société et de leurs Engagements Non Appelés.

Les Indemnisés n'encourent aucune responsabilité pour toute perte subie par la Société ou tout Actionnaire de quelque manière que ce soit, survenant à l'occasion des services fournis par eux dans le respect du Prospectus et des Statuts; et chaque Indemnisé sera dédommagé et indemnisé sur les actifs de la Société contre toutes les actions, procédures, coûts raisonnables, charges, dépenses, pertes, dommages et intérêts ou responsabilités encourues ou subies par un Indemnisé, lors ou à l'occasion de la conduite des affaires de la Société, ou lors de l'exécution ou du déchargement de ses obligations, pouvoirs, autorités ou pouvoirs de discrétion, dans le respect des conditions de la nomination de l'Indemnisé, comprenant, sans préjudice de ce qui précède, tous les coûts, dépenses, pertes ou responsabilités encourues par lui dans le cadre de la défense (que ce soit avec succès ou non) lors de procédures civiles impliquant la Société ou les intérêts de celle-ci, dans quelque juridiction que ce soit, au Luxembourg ou ailleurs, à moins que de telles actions, procédures, frais, charges, dépenses, pertes, dommages et intérêts ou responsabilités ne résultent de sa Négligence Grave, Faute Volontaire ou Fraude.

**Art. 23. Réviseurs d'entreprise.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 1991.

#### **Titre IV. - Assemblée Générale, Année Sociale, Distributions**

**Art. 24. Représentation.** L'Assemblée Générale représentera tous le corps des Actionnaires de la Société. Ses résolutions engageront l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour organiser, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 25. L'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil. Elle se réunit également sur convocation à la demande d'Actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la législation luxembourgeoise, à Luxembourg-ville, à un endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant à la même heure.

Les autres assemblées des Actionnaires se tiendront à l'heure et à l'endroit spécifiés dans la convocation.

Les Actionnaires se réunissent en personne ou peuvent se faire représenter par un mandataire. Les résolutions des Actionnaires ne peuvent être faites qu'en Assemblée Générale.

Les Actionnaires décident sur les matières suivantes:

- a) la modification des Statuts;
- b) la modification du Prospectus et du Contrat de Gestion du Fonds et du Portefeuille;
- c) la nomination des membres du Conseil;
- d) la révocation des membres du Conseil;
- e) la fin du Contrat conclu avec le Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille pour Cause;
- f) la nomination d'un nouveau Gestionnaire du Fonds et du Portefeuille;
- g) l'approbation des comptes révisés de la Société et la désignation des réviseurs d'entreprises agréés de la Société;
- h) la liquidation de la Société avant son terme ou, sur proposition du Conseil, le prolongement de la durée de la Société pour une année supplémentaire.



Les Actionnaires décident sur les matières mentionnées ci-dessus sous le point b) avec une majorité de 75% de toutes les Actions en circulation, à condition qu'aucune modification n'augmente les Engagements d'un Actionnaire, ne réduise sa part dans les distributions effectuées par la Société, ou diminue le pourcentage d'Actionnaires requis pour modifier les Documents du Fonds de quelque manière que ce soit, sans le consentement unanime des Actionnaires représentant toutes les Actions en circulation.

Les Actionnaires décident sur la matière mentionnée ci-dessus au point e) avec une majorité de 50% des Actions en circulation.

Les Actionnaires décident sur les matières mentionnées ci-dessus aux points c) et f) avec une majorité de 75% des Actionnaires détenant toutes les Actions émises.

Les Actionnaires décident sur les matières mentionnées ci-dessus aux points a) et h) avec les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Concernant toutes les autres matières, les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises par un vote à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les Actionnaires se réunissent sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins dix (10) jours Ouvrables Bancaires avant l'Assemblée à chaque propriétaire d'Actions nominatives à son adresse mentionnée au registre des Actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux Actionnaires n'a pas besoin d'être justifiée à l'Assemblée. L'ordre du jour doit être préparé par le Conseil sauf dans le cas où l'Assemblée est convoquée à la demande écrite des Actionnaires auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

L'avis de convocation est également publié, comme le prévoit la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois, et dans tous les autres journaux déterminés par le Conseil.

Comme toutes les Actions sont nominatives, les avis peuvent uniquement être envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées d'Actionnaires.

Les affaires traitées lors de chaque Assemblée Générale doivent se limiter aux matières fixées à l'ordre du jour (qui doit inclure toutes les matières exigées par la loi) et aux affaires connexes.

Le Conseil peut fixer à l'avance une date, n'excédant pas vingt jours Ouvrables Bancaires précédant la date de toute Assemblée Générale des Actionnaires comme jour de référence pour la détermination des Actionnaires autorisés à donner leur avis et à voter à chaque Assemblée, et, dans chacun de ces cas, ces Actionnaires, et uniquement eux, en tant qu'Actionnaires qui seront enregistrés au jour de référence préfixé, peuvent être autorisés à donner leur avis et à voter à cette Assemblée, nonobstant tout transfert d'Actions sur le registre des Actionnaires après chaque date de référence comme indiqué ci dessus.

**Art. 26. Conditions de Majorité.** Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée de la Société en donnant une procuration écrite à une personne qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 27. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les informations financières émanant de la Société sont exprimées en euros.

**Art. 28. Dividendes et Distributions.** L'Assemblée Générale approuve les dividendes intérimaires du Conseil et, sur proposition du Conseil et dans le respect des limites légales, décide de distribuer les Mouvements de Trésorerie Nets qui n'ont pas encore été distribués en tant que dividendes intérimaires ou autrement.

Plus spécifiquement, la Société retient les Mouvements de Trésorerie Nets (y compris les intérêts et paiements similaires) pour payer les dépenses de la Société et la prime relative à la Gestion du Fonds et du Portefeuille, étant entendu néanmoins que tout montant substantiel qui dépasse le paiement des dépenses anticipées et la prime relative à la Gestion du Fonds et du Portefeuille (de tels montants substantiels sont déterminés par le Conseil) doit être, à la décision du Conseil, distribué aux Actionnaires en tant que dividendes intérimaires dans le respect des conditions légales.

Les paiements de distributions aux Actionnaires sont effectués aux adresses indiquées dans le registre des Actionnaires. Les dividendes pourront être payés en euros et en temps et lieu que le Conseil appréciera de temps en temps.

Toute distribution déclarée qui n'a pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de sa déclaration, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne peut être payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## Titre V. - Dispositions finales

**Art. 29. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le Dépositaire aura les pouvoirs et responsabilités tels que prévus par la Loi de 1991.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil s'efforcera de trouver un dépositaire remplaçant dans les deux mois de l'entrée en effet d'un tel retrait. Le Conseil peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 30. Moyens de sortie pré-structurés.** En vue d'offrir des moyens de sortie améliorés aux Actionnaires, le Conseil évaluera, à base des conditions de marché à la fin de la durée de la Société, les moyens de sortie suivants pour la Société, et s'ils sont avantageux pour les Actionnaires, les proposera à l'Assemblée Générale:

a) Vente à des sociétés de détail

Le promoteur peut inciter la formation de fonds destinés spécifiquement à l'investissement pour des investisseurs de détail (les «Sociétés de Détail»). Ces Sociétés de Détail peuvent acheter certains actifs de la Société; par laquelle la Société réalise une liquidation pré-structurée de tels actifs.

b) L'émission des Actions aux investisseurs individuels

La Société peut émettre une Catégorie d'Actions distincte et vendre de telles nouvelles Actions à des investisseurs individuels. Les revenus de cette émission seront utilisés par la Société pour un offre de rachat proportionnel aux Actionnaires de la Catégorie d'Actions initiale.

c) Cotation de la Société / Offre Publique Ferme par l'émission d'une nouvelle Catégorie d'Actions ou autrement

La Société peut être cotée et les Actions peuvent être offertes publiquement sur une bourse européenne principale.

Les moyens de sortie pré-structurés visés par a) - c) requièrent le vote unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises à une Assemblée Générale. Les moyens de sortie pré-structurés visés par b) et c) requièrent en plus l'émission d'un nouveau Prospectus et le consentement des autorités de surveillance luxembourgeoises, ce qui peut nécessiter des changements de la structure de la Société.

**Art. 31. Dissolution.** La Société peut, à tout moment être dissoute par une Assemblée Générale, qui est soumise aux exigences de quorum de l'Article 32 ci-dessous, et cette décision doit être prise par les trois quarts des Actionnaires représentés à cette Assemblée Générale.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Conseil à l'Assemblée Générale lorsque que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers des actifs prescrits par la loi, à savoir un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR). L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum n'est exigé, délibère, et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'Assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale lorsque les actifs nets sont devenus inférieurs au quart des actifs nets prescrits par la loi, à savoir un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR); dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'Assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'Assemblée soit tenue dans le délai de trente Jours Ouvrables Bancaires à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du minimum prescrit par la loi, lorsqu'il y a lieu.

**Art. 32. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lors de la dissolution de la Société, les actifs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements ou les revenus de la liquidation des investissements seront distribués aux Actionnaires conformément aux dispositions prévues à l'Article 28. Tous les investissements ou revenus de la liquidation des investissements seront distribués en liquide.

**Art. 33. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 34. Loi Applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié, et par la Loi de 1991.

**Art. 35. Résolution des litiges.** Tout litige, controverse ou réclamation provenant de, ou relatif au Prospectus, aux Statuts, et au Contrat de Souscription, ou relatif à la rupture, résiliation ou invalidité de ceux-ci, doit être réglé selon les lois luxembourgeoises.

#### *Dispositions transitoires*

(1) La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

(2) La première Assemblée Générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit et payé en numéraire les montants indiqués ci-dessous:

1) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., prénommée, trois cents actions	300
2) ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., prénommée, dix actions	10
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions contenues dans l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été dûment observées.

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution sont estimés approximativement à sept mille euros.

#### Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et considérant avoir été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une Assemblée Générale extraordinaire. Ayant d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont unanimement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 et le nombre de réviseurs d'entreprises agréés à 1.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
  - Monsieur Nico Tates, Chief Executive Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., Strawinskylaan 303, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas.
  - Madame Malin af Petersens, Chief Financial Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS GROUP, Luntmakargatan 34, Box 3039, S-10363 Stockholm, Suède.
  - Monsieur Rickard Backlund, Chief Executive Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING A.B., Luntmakargatan 34, 6tr, Box 3039, S-10363 Stockholm, Suède.
3. La société suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé:  
DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
4. L'adresse de la Société se situe au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
5. Le terme du mandat des administrateurs est de 5 ans expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011, et le terme du mandat du réviseur d'entreprises agréé est d'un an expirant à la fin de la première Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2008.

En conformité avec l'article 60 de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, l'Assemblée Générale autorise le Conseil de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en cette relation à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Lambertyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 2006, vol. 907, fol. 3, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(095405.3/239/1646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

### ACERGY S.A., Société Anonyme, (anc. STOLT OFFSHORE S.A.).

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and six, on the first of August,  
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Hoss, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of ACERGY S.A., a société anonyme holding, with registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, RCS Luxembourg B 43 172, incorporated under the name of STOLT COMEX SEAWAY S.A. and under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, by deed of the undersigned notary on 10th March 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of 28th April 1993,

by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 12th July 1995, copy of which document had been affixed to a deed dated 25th February 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 18th June 1997,

who referred to deeds of the undersigned notary of 29th July, 1997, of 16th December 1997, of 16th April 1998, of 11th June 1998, of 6th March 2001 and of May 27, 2004, which recite details of the authorised capital, of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and of the conversion of all issued Class A-Shares of the Company into Common Shares of the Company, and who declared:

That pursuant to options exercised between December 1, 2005 and April 28, 2006, nine hundred and ninety thousand eight hundred and eighty-one (990,881) new Common Shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) per share have been issued as follows:

		Class of Shares	Total cost of shares
Number of Shares . . . . .	990,881	Common Shares . . . . .	USD 5,286,743.-
Total Issued Shares . . . . .	990,881	Total Proceeds: . . . . .	USD 5,286,743.-

These nine hundred and ninety thousand eight hundred and eighty-one (990,881) new Common Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of five million two hundred and eighty-six thousand seven hundred and forty-three United States dollars (5,286,743.- USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of five million two hundred and eighty-six thousand seven hundred and forty-three United States dollars (5,286,743.- USD), one million nine hundred and eighty-one thousand seven hundred and sixty-two United States dollars (1,981,762.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, one hundred and ninety-eight thousand one hundred and seventy-six point twenty United States dollars (198,176.20 USD) have been allocated to the legal reserve and three million one hundred and six thousand eight hundred and four point eighty United States dollars (3,106,804.80 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

As a result of the foregoing the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. 2nd paragraph.** The issued capital of the Company is set at Three Hundred and Eighty-Seven Million Five Hundred and Thirty-Five Thousand Seven Hundred and Thirty United States Dollars (USD 387,535,730.-) represented by One Hundred and Ninety-Three Million Seven Hundred and Sixty-Seven Thousand Eight Hundred and Sixty-Five (193,767,865) Common Shares, par value Two United States Dollars (USD 2.- per share, all of said shares being fully paid.»

*Translation into Euro*

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital, legal reserve and issue premium of a total amount of USD 5,286,743.- is valued at EUR 4,143,540.-.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately EUR 45.000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le premier août,  
Pardevant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de ACERGY S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, RCS Luxembourg B 43.172, constituée sous la dénomination de STOLT COMEX SEAWAY S.A. et sous forme d'une société de droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993,

en vertu du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 12 juillet 1995, copie dudit document a été annexée à un acte du 25 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 18 juin 1997.

Lequel comparant a déclaré se référer aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 29 juillet 1997, du 16 décembre 1997, du 16 avril 1998, du 11 juin 1998, du 6 mars 2001 et du 27 mai 2004, qui mentionnent les détails concernant le capital autorisé, l'autorisation conférée au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions autorisées, et la conversion de toutes les Actions de Catégorie A de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, et qui a déclaré:

Qu'aux termes des options levées entre le 1er décembre 2005 et le 28 avril 2006, neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-une (990.881) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars US (2.- USD) chacune, ont été émises comme suit:

		Catégorie d'actions	Coût total des actions
Nombre d'actions . . . . .	990.881	Actions Ordinaires . . . . .	USD 5.286.743,-
Total Actions Emises . . . . .	990.881	Total Montants: . . . . .	USD 5.286.743,-

Les neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-une (990.881) nouvelles Actions Ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-trois dollars US (5.286.743,- USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-trois dollars US (5.286.743,- USD), un montant de un million neuf cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-deux dollars US (1.981.762,- USD) a été alloué au capital social, un montant de centre quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-seize virgule vingt dollars US (198.176,20 USD) a été alloué à la réserve légale et un montant de trois millions cent six mille huit cent quatre virgule quatre-vingt dollars US (3.106.804,80 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. deuxième alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-sept millions cinq cent trente-cinq mille sept cent trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (387.535.730,- USD) représenté par cent quatre-vingt-treize millions sept cent soixante-sept mille huit cent soixante-cinq (193.767.865) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2,- USD) chacune, toutes entièrement libérées.»

*Conversion en euros*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital, la réserve légale et la prime d'émission qui précèdent d'un montant total de USD 5.286.743,- sont évaluées à EUR 4.143.540,-.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement EUR 45.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, et que la version anglaise devant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Hoss, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 25, case 5. – Reçu 41.435,40 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

P. Frieders.

(089553.3/212/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ACERGY S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. STOLT OFFSHORE S.A.).**

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and six, on the first of August,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ACERGY S.A., a société anonyme holding governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the name of STOLT COMEX SEAWAY S.A. by deed of the undersigned notary, on 10th March, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 190 of 28th April, 1993, and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 43.172. The Articles of incorporation of the company have for the last time been amended by deed of the undersigned notary on this August 1, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was opened at 3.00 p.m. and presided by Mr. Stuart Jackson, Chief Financial Officer of ACERGY, Dolphin House, Windmill Road, Sundbury-on-Thames, Middlesex TW 16 7HT, United Kingdom.

The chairman elected as secretary Mrs Chantal Mathu, employee, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers:

Mr Johan Rasmussen, Corporate Vice President and General Counsel, Tangen 7, 4070 Randaberg, Norway,  
and Mr Jean Hoss, lawyer, 2, Place Winston Churchill, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is to adopt the proposed changes to the Company's articles of incorporation:

**Art. 8. Second Paragraph.** All Common Shares in the Company shall be registered in the Register(s) of Shareholders which shall be kept by the persons designated therefore by the Company and such Register(s) of Shareholders shall contain the name of each holder of Common Shares, his residence and/or elected domicile and the number of Common Shares held by him and other information as may be required from time to time by applicable law.

**Art. 12. First Paragraph.** The board of directors may resolve the issuing of bonds and debentures and the contracting of loans convertible into common shares or exchangeable in other equity or debt securities in particular with or without subscription rights or warrants attached and which may be in bearer or other form in any denomination if applicable and payable in any currency.

**Art. 12. Second Paragraph.** The Board of Directors shall fix the rate of interest, conditions of issue, the conversion price and repayment and all other terms and conditions thereof. Notwithstanding articles 5a and 5b, the Board has full discretion in determining the conversion price.

**Art. 13. Sixth Paragraph.** The Directors may be re-elected. The term of office of Directors shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of the expiry thereof and their successors have been elected and at least three directors have accepted.

**Art. 15. Third Paragraph.** The Board of Directors may only deliberate, validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by telephone or by video conference or by proxy given in writing, by telegram, fax or e-mail.

**Art. 24. First Paragraph.** The annual general meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the fourth Friday in May. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first working day following, at the same time.

**Art. 26. First Paragraph.** General meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, by a Director or other person appointed by the Board.

**Art. 26. Second Paragraph.** The agenda of general meetings shall be prepared by the Board. The agenda must be set forth in the convening notice for the meeting and no point not appearing on the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors or the Statutory Auditors.

**Art. 26. Fifth Paragraph.** Notices for general meetings shall be given either:

a) by e-mail to shareholders who have indicated an e-mail address to the Company, sent not later than twenty (20) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed given when the e-mail was sent by the relevant Register keeper; or

b) by mail, first class, postage prepaid, to all holder of Common Shares, sent to the address recorded in the Register(s), and posted not later than twenty (20) days before the date set for the meeting. Notices shall be deemed to be given when deposited in the mail as aforesaid.

**Art. 26. Sixth Paragraph.** General meetings, both ordinary and extraordinary, may convene and their discussions shall be valid, even if no previous notice of meeting has been given, on any occasion when all the shareholders entitled to vote thereat shall be present or represented and agree to discuss the matters shown in the agenda.

**Art. 26. Seventh Paragraph.** A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder and the proxy holder may represent an unlimited number of shareholders. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any Director at least five (5) days before the date set for the meeting;

**Art. 29. First Paragraph.** Each year, for the financial year ended on the 30th day of November, the Board of Directors shall prepare a balance sheet of assets and liabilities and a profit and loss account and to the extent required by law consolidated financial statements. The necessary amortisations must be made.

**Art. 29. Second Paragraph.** The Board of Directors report shall be annexed to such balance sheet and to the extent required by law to such consolidated balance sheet and consolidated profit and loss account and these reports and documents shall contain the details required by the law applicable to the Company. A copy of all such documents shall be forwarded, at least twenty (20) days before the date fixed for the general meeting to which they are to be submitted, to all shareholders.

**Art. 30. First Paragraph.** The favourable surplus on the unconsolidated balance sheet, after deduction of general and operational expenses, corporate charges and necessary amortisation, shall be the profit of the Company.

**Art. 31. First Paragraph.** The general meeting shall hear the reports of the Board of Directors and the Statutory and independent Auditors and shall discuss the balance sheet and the consolidated balance sheet.

**Art. 31. Second Paragraph.** After the balance sheet and consolidated balance sheet has been approved, the general meeting shall take a special vote on the discharge of the Directors and Auditors. This discharge is only valid if the balance sheet and the consolidated balance sheet contains no omission or false declaration which conceals or misrepresents the true situation of the Company, and as to acts made ultra vires the Articles of Incorporation or the law, only if such acts have been specifically pointed out in the convening notice.

II. The present extraordinary general meeting is convened following a first extraordinary general meeting convened for May 15, 2006, with an agenda containing the items indicated in I) above, which has been unable to resolve on these items for lack of quorum.

III. The result of said meeting of May 15, 2006, has been expressly recalled to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:

- the Luxembourg Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of June 28, 2006 and number 1366 of July 14, 2006,

- the Luxembourg newspaper «Tageblatt» of June 28, 2006 and July 14, 2006,

- the Luxembourg newspaper «Lëtzebuerger Journal» of June 28, 2006 and July 14, 2006.

The notices have also been sent by post to the shareholders of the Company all of whom are registered in the share registers of the Company, as provided for by article 26 of the Company's articles of incorporation.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, as well as by the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. It appears from the said attendance list that out of the one hundred and ninety-three million two hundred and two thousand three hundred and thirty-seven (193,202,337) shares outstanding on the record date set for this meeting, six-

ty-one million seven hundred and fifty-six thousand three hundred and twenty-five (61,756,325) shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI. The present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution with the following majorities:

*Resolution*

The meeting resolves to change the second paragraph of Article 8, the first and the second paragraph of Article 12, the sixth paragraph of Article 13, the third paragraph of Article 15, the first paragraph of Article 24, the first, the second, the fifth, the sixth and the seventh paragraph of Article 26, the first and the second paragraph of Article 29, the first paragraph of Article 30 and the first and second paragraph of Article 31 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

**Art. 8. Second Paragraph.** All Common Shares in the Company shall be registered in the Register(s) of Shareholders which shall be kept by the persons designated therefore by the Company and such Register(s) of Shareholders shall contain the name of each holder of Common Shares, his residence and/or elected domicile and the number of Common Shares held by him and other information as may be required from time to time by applicable law.

**Art. 12. First Paragraph.** The board of directors may resolve the issuing of bonds and debentures and the contracting of loans convertible into common shares or exchangeable in other equity or debt securities in particular with or without subscription rights or warrants attached and which may be in bearer or other form in any denomination if applicable and payable in any currency.

**Art. 12. Second Paragraph.** The Board of Directors shall fix the rate of interest, conditions of issue, the conversion price and repayment and all other terms and conditions thereof. Notwithstanding articles 5a and 5b, the Board has full discretion in determining the conversion price.

**Art. 13. Sixth Paragraph.** The Directors may be re-elected. The term of office of Directors shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of the expiry thereof and their successors have been elected and at least three directors have accepted.

**Art. 15. Third Paragraph.** The Board of Directors may only deliberate, validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by telephone or by video conference or by proxy given in writing, by telegram, fax or e-mail.

**Art. 24. First Paragraph.** The annual general meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the fourth Friday in May. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first working day following, at the same time.

**Art. 26. First Paragraph.** General meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, by a Director or other person appointed by the Board.

**Art. 26. Second Paragraph.** The agenda of general meetings shall be prepared by the Board. The agenda must be set forth in the convening notice for the meeting and no point not appearing on the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors or the Statutory Auditors.

**Art. 26. Fifth Paragraph.** Notices for general meetings shall be given either:

a) by e-mail to shareholders who have indicated an e-mail address to the Company, sent not later than twenty (20) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed given when the e-mail was sent by the relevant Register keeper; or

b) by mail, first class, postage prepaid, to all holder of Common Shares, sent to the address recorded in the Register(s), and posted not later than twenty (20) days before the date set for the meeting. Notices shall be deemed to be given when deposited in the mail as aforesaid.

**Art. 26. Sixth Paragraph.** General meetings, both ordinary and extraordinary, may convene and their discussions shall be valid, even if no previous notice of meeting has been given, on any occasion when all the shareholders entitled to vote thereat shall be present or represented and agree to discuss the matters shown in the agenda.

**Art. 26. Seventh Paragraph.** A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder and the proxy holder may represent an unlimited number of shareholders. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any Director at least five (5) days before the date set for the meeting;

**Art. 29. First Paragraph.** Each year, for the financial year ended on the 30th day of November, the Board of Directors shall prepare a balance sheet of assets and liabilities and a profit and loss account and to the extent required by law consolidated financial statements. The necessary amortisations must be made.

**Art. 29. Second Paragraph.** The Board of Directors report shall be annexed to such balance sheet and to the extent required by law to such consolidated balance sheet and consolidated profit and loss account and these reports and documents shall contain the details required by the law applicable to the Company. A copy of all such documents shall be forwarded, at least twenty (20) days before the date fixed for the general meeting to which they are to be submitted, to all shareholders.

**Art. 30. First Paragraph.** The favourable surplus on the unconsolidated balance sheet, after deduction of general and operational expenses, corporate charges and necessary amortisation, shall be the profit of the Company.

**Art. 31. First Paragraph.** The general meeting shall hear the reports of the Board of Directors and the Statutory and independent Auditors and shall discuss the balance sheet and the consolidated balance sheet.

**Art. 31. Second Paragraph.** After the balance sheet and consolidated balance sheet has been approved, the general meeting shall take a special vote on the discharge of the Directors and Auditors. This discharge is only valid if the balance sheet and the consolidated balance sheet contains no omission or false declaration which conceals or misrepresents the true situation of the Company, and as to acts made ultra vires the Articles of Incorporation or the law, only if such acts have been specifically pointed out in the convening notice.

This resolution was validly adopted in the majority indicated below:

For: 43,205,749

Against: 17,894,887

Abstain: 655,689

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le premier août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ACERGY S.A., une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny (la «Société»), Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le nom STOLT COMEX SEAWAY S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.172. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce 1er août 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mr. Stuart Jackson, Chief Financial Officer of ACERGY, Dolphin House, Windmill Road, Sundbury-on-Thames, Middlesex TW 16 7HT, United Kingdom.

Le président désigne comme secrétaire Mme Chantal Mathu, employée, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs:

The meeting elected as scrutineers:

Mr Johan Rasmussen, Corporate Vice President and General Counsel, Tangen 7, 4070 Randaberg, Norway, et M<sup>e</sup> Jean Hoss, avocat, 2, place Winston Churchill, Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'assemblée a pour ordre du jour d'adopter les changements proposés aux statuts de la Société:

**Art. 8. Deuxième Paragraphe.** Toutes les Actions Ordinaires de la Société seront inscrites au(x) registre(s) des actionnaires, tenu(s) par les personnes désignées à cette fin par la Société. Ce(s) registre(s) des actionnaires contiendra (contiendront) le nom de chaque actionnaire, sa résidence et/ ou domicile élu, le nombre d'Actions Ordinaires détenues par lui et toute autre information requise par la loi en vigueur.

**Art. 12. Premier Paragraphe.** Le Conseil d'Administration pourra décider l'émission de bons et d'obligations et contracter des prêts convertibles en Actions Ordinaires ou échangeables en d'autres titres participatifs ou titres obligataires, assortis ou non de droits de souscription ou de bons attachés, lesquels pourront être au porteur ou de toute autre forme, de toute coupure et payables en toute devise.

**Art. 12. Deuxième Paragraphe.** Le Conseil d'Administration fixera le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le prix de conversion et de remboursement et toutes les autres conditions et modalités évoquées. Nonobstant les dispositions des articles 5a et 5b, le Conseil a plein pouvoir dans la détermination du prix de conversion.

**Art. 13. Sixième Paragraphe.** Les administrateurs sont rééligibles. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur échéance, au-cours de laquelle leurs successeurs auront été élus et qu'au-moins trois administrateurs auront accepté leur mandat.

**Art. 15. Troisième Paragraphe.** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe aux délibérations en votant personnellement, par téléphone, par visioconférence ou par procuration donnée par écrit, par télégramme, par fax ou par courriel.

**Art. 24. Premier Paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social le quatrième vendredi du mois de mai. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 26. Premier Paragraphe.** Les assemblées générales seront présidées par le président ou, en son absence, par un administrateur ou par toute autre personne désignée par le Conseil.



**Art. 26. Deuxième Paragraphe.** L'ordre du jour des assemblées générales devra être dressé par le Conseil et indiqué dans l'avis de convocation pour l'assemblée. Tout point ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra être considéré, y compris la révocation et la nomination des administrateurs ou des commissaires aux comptes.

**Art. 26. Cinquième Paragraphe.** Les convocations aux assemblées générales seront adressées soit:

a) par courriel aux actionnaires qui ont indiqué une adresse courriel à la Société, envoyé au plus tard vingt (20) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Pareilles convocations seront censées remises quand le courriel aura été envoyé par le teneur du Registre approprié; ou

b) par lettre, courrier normal, affranchi, envoyé à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'adresse figurant au(x) Registre(s), et posté au plus tard vingt (20) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les convocations seront censées faites au moment de la remise à la poste dit ci-avant.

**Art. 26. Sixième Paragraphe.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, pourront se réunir et délibérer valablement, même sans avis de convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires habilités à y voter seront présents ou représentés et accepteront de discuter des points figurant à l'ordre du jour.

**Art. 26. Septième Paragraphe.** Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire, et un mandataire pourra représenter un nombre illimité d'actionnaires. Les procurations écrites pour toute assemblée générale des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un administrateur au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

**Art. 29. Premier Paragraphe.** Chaque année, pour la clôture de l'exercice social le 30 novembre, le Conseil d'Administration établira le bilan et un compte des profits et pertes dans la mesure requise par la loi des comptes consolidés. Il y aura lieu de procéder aux amortissements nécessaires.

**Art. 29. Deuxième Paragraphe.** Le rapport du Conseil d'Administration sera annexé au bilan, et dans la mesure requise par la loi au bilan consolidé et au compte des profits et pertes consolidé, et ces rapports et documents contiendront les détails exigés par la loi applicable à la Société. Copie de tous ces documents devra être envoyée à tous les actionnaires, au moins vingt (20) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale à laquelle ils devront être soumis.

**Art. 30. Premier Paragraphe.** Le solde excédentaire du bilan non-consolidé, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constituera le bénéfice de la Société.

**Art. 31. Premier Paragraphe.** L'assemblée générale entendra les rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes et des réviseurs d'entreprise et délibérera sur le bilan et sur le bilan consolidé.

**Art. 31. Deuxième Paragraphe.** Après l'adoption du bilan et du bilan consolidé, l'assemblée générale procédera à un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge ne sera valable que si le bilan et le bilan consolidé ne contiennent ni omission, ni fausse déclaration dissimulant ou dénaturant la situation réelle de la Société; et quant aux actes passés ultra vires des statuts ou de la loi, que si de tels actes ont été spécialement signalés dans l'avis de convocation.

II. La présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 15 mai 2006 avec un ordre du jour contenant les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III. Le résultat de ladite assemblée du 15 mai 2006 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

a. le Journal Officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 28 juin 2006 et numéro 1366 du 14 juillet 2006,

b. le quotidien luxembourgeois «Tageblatt» des 28 juin 2006 et 14 juillet 2006,

c. le quotidien luxembourgeois «Lëtzeburger Journal» des 28 juin 2006 et 14 juillet 2006.

Des avis de convocation ont été envoyés par lettre aux actionnaires de la Société, lesquels sont tous inscrits dans les registres des actions nominatives de la Société conformément à l'article 26 des Statuts de la Société.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire

soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

IV. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les cent quatre-vingt-treize millions deux cent deux mille trois cent trente-sept (193.202.337) actions en circulation le jour arrêté pour la présente assemblée, soixante-et-un millions sept cent cinquante-six mille trois cent vingt-cinq (61.756.325) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée aux majorités suivantes:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 8, le premier et le deuxième alinéas de l'article 12, le sixième alinéa de l'article 13, le troisième alinéa de l'article 15, le premier alinéa de l'article 24, le premier, le deuxième, le cinquième, le sixième et le septième alinéas de l'article 26, le premier et le deuxième alinéas de l'article 29,

le premier alinéa de l'article 30 et le premier et deuxième alinéas de l'article 31 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 8. Deuxième Paragraphe.** Toutes les Actions Ordinaires de la Société seront inscrites au(x) registre(s) des actionnaires, tenu(s) par les personnes désignées à cette fin par la Société. Ce(s) registre(s) des actionnaires contiendra (contiendront) le nom de chaque actionnaire, sa résidence et/ ou domicile élu, le nombre d'Actions Ordinaires détenues par lui et toute autre information requise par la loi en vigueur.

**Art. 12. Premier Paragraphe.** Le Conseil d'Administration pourra décider l'émission de bons et d'obligations et contracter des prêts convertibles en Actions Ordinaires ou échangeables en d'autres titres participatifs ou titres obligataires, assortis ou non de droits de souscription ou de bons attachés, lesquels pourront être au porteur ou de toute autre forme, de toute coupure et payables en toute devise.

**Art. 12. Deuxième Paragraphe.** Le Conseil d'Administration fixera le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le prix de conversion et de remboursement et toutes les autres conditions et modalités évoquées. Nonobstant les dispositions des articles 5a et 5b, le Conseil a plein pouvoir dans la détermination du prix de conversion.

**Art. 13. Sixième Paragraphe.** Les administrateurs sont rééligibles. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur échéance, au-cours de laquelle leurs successeurs auront été élus et qu'au-moins trois administrateurs auront accepté leur mandat.

**Art. 15. Troisième Paragraphe.** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe aux délibérations en votant personnellement, par téléphone, par visioconférence ou par procuration donnée par écrit, par télégramme, par fax ou par courriel.

**Art. 24. Premier Paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social le quatrième vendredi du mois de mai. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 26. Premier Paragraphe.** Les assemblées générales seront présidées par le président ou, en son absence, par un administrateur ou par toute autre personne désignée par le Conseil.

**Art. 26. Deuxième Paragraphe.** L'ordre du jour des assemblées générales devra être dressé par le Conseil et indiqué dans l'avis de convocation pour l'assemblée. Tout point ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra être considéré, y compris la révocation et la nomination des administrateurs ou des commissaires aux comptes.

**Art. 26. Cinquième Paragraphe.** Les convocations aux assemblées générales seront adressées soit:

a) par courriel aux actionnaires qui ont indiqué une adresse courriel à la Société, envoyé au plus tard vingt (20) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Pareilles convocations seront censées remises quand le courriel aura été envoyé par le teneur du Registre approprié; ou

b) par lettre, courrier normal, affranchi, envoyé à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'adresse figurant au(x) Registre(s), et posté au plus tard vingt (20) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les convocations seront censées faites au moment de la remise à la poste dit ci-avant.

**Art. 26. Sixième Paragraphe.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, pourront se réunir et délibérer valablement, même sans avis de convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires habilités à y voter seront présents ou représentés et accepteront de discuter des points figurant à l'ordre du jour.

**Art. 26. Septième Paragraphe.** Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire, et un mandataire pourra représenter un nombre illimité d'actionnaires. Les procurations écrites pour toute assemblée générale des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un administrateur au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

**Art. 29. Premier Paragraphe.** Chaque année, pour la clôture de l'exercice social le 30 novembre, le Conseil d'Administration établira le bilan et un compte des profits et pertes dans la mesure requise par la loi des comptes consolidés. Il y aura lieu de procéder aux amortissements nécessaires.

**Art. 29. Deuxième Paragraphe.** Le rapport du Conseil d'Administration sera annexé au bilan, et dans la mesure requise par la loi au bilan consolidé et au compte des profits et pertes consolidé, et ces rapports et documents contiendront les détails exigés par la loi applicable à la Société. Copie de tous ces documents devra être envoyée à tous les actionnaires, au moins vingt (20) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale à laquelle ils devront être soumis.

**Art. 30. Premier Paragraphe.** Le solde excédentaire du bilan non-consolidé, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constituera le bénéfice de la Société.

**Art. 31. Premier Paragraphe.** L'assemblée générale entendra les rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes et des réviseurs d'entreprise et délibérera sur le bilan et sur le bilan consolidé.

**Art. 31. Deuxième Paragraphe.** Après l'adoption du bilan et du bilan consolidé, l'assemblée générale procédera à un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge ne sera valable que si le bilan et le bilan consolidé ne contiennent ni omission, ni fausse déclaration dissimulant ou dénaturant la situation réelle de la Société; et quant aux actes passés ultra vires des statuts ou de la loi, que si de tels actes ont été spécialement signalés dans l'avis de convocation.

Cette résolution a été valablement prise par la majorité qui suit:

Pour: 43.205.749

Contre: 17.894.887

Abstention: 655.689

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St. Jackson, C. Mathu, J. Rasmussen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

P. Frieders.

(089553.8/212/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ACERGY S.A., Société Anonyme,  
(anc. STOLT OFFSHORE S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

P. Frieders.

(089554.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.902.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 15 juin 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandt en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

HOLDINGFIN S.A.

D. Murari / E. Giacometti

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077825.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.075.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.118.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2006 que le mandat de M. Christoph Kossmann en tant que membre du conseil de gérance de la Société a été renouvelé, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03772. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071638.6//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(071641.6//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.075.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.118.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2006 que la personne suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 juin 2006, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006:

- M. Frederick Foussat, demeurant professionnellement au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03769. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071638.7//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**TELECOM VENTURES PARTNERS LUX S.C.A., Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 108.210.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 29 juin 2006*

Il est décidé:

- de nommer ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises agréé en remplacement de KPMG AUDIT, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié conforme et sincère

*Pour TELECOM VENTURES PARTNERS S.C.A.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03806. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072162.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.656.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le mardi 27 juin 2006 à 11.00*

*Septième résolution*

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants, pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007:

M. Patrik Gisel;  
M. Christoph Ledergerber;  
M<sup>e</sup> Philippe Hoss;  
M. Peter Frehner.

*Huitième résolution*

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071654.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**LUMIERE (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.640.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 10 mai 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 10 mai 2006, CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune, à LUMIERE (LUX 1), S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg. Ainsi, les parts de la société LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- LUMIERE (LUX 1), S.à r.l. .... 500 parts sociales

Luxembourg, le 12 juin 2006.

H.-P. Schut

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072462.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**LUMIERE (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.640.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 8 juin 2006*

L'associé unique de LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hille-Paul Schut et M. Michel van Krimpen, en tant que Gérants, et ce avec effet au 8 juin 2006,

- de nommer M. Robert Kimmels, né le 4 mars 1969, Breukelen, Pays-Bas, résidant au 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, gérant de la société, avec effet au 8 juin 2006,

- de nommer M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, Royaume-Uni, résidant au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant de la société, avec effet au 8 juin 2006.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

H.-P. Schut

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072462.5//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.826.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 28 avril 2006*

- Monsieur Volker Hemprich, résidant professionnellement au 2-4, place du Molard, CH-1211 Genève et Monsieur Andréas Walther, résidant professionnellement au 47, Churerstrasse CH-8808 Pfäeffikon, sont nommés comme administrateurs supplémentaires de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- Messieurs Tim Rogers, résidant professionnellement au 2-4, place du Molard, CH-1211 Genève, Volker Hemprich, résidant professionnellement au 2-4, place du Moulard, CH-1211 Genève et André Schmit, résidant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, sont nommés comme délégués à la gestion journalière des affaires de la Société.

Certifié sincère et conforme

Pour MC PREMIUM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071767.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.826.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2006*

- L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Serge d'Orazio de démissionner de son poste d'Administrateur.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour MC PREMIUM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071773.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**CALME LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 117.829.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) CAL.ME. - CALCE MERIDIONALE S.p.A. (CAL.ME. S.p.A.), Via Caduti sul Lavoro 9, I-88060 Catanzaro Frazione Santa Maria, code fiscal et numéro du registre de commerce à Catanzaro 00295760797, ici représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et ceci en vertu d'une procuration sous seing privé, signée à Milan (Italie), le 21 juin 2006, laquelle procuration restera annexée au présente acte pour être enregistrée en même temps;

2) Madame Gabriele Schneider, prénommée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CALME LUX S.A., société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant, un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunies en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut, d'une manière générale, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 32.000,00 EUR (trente-deux mille euros) représenté par 6.400 (six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de 5,00 EUR (cinq euros) chacune.

Les actions sont au choix de l'actionnaire au porteur ou nominatifs.

Le capital autorisé est fixé 10.000.000,00 EUR (dix millions d'euros) qui sera représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur de 5,00 EUR (cinq euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital social, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital social de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, devant impérativement inclure la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4<sup>e</sup> vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2007.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) CAL.ME. CALCE MERIDIONALE S.p.A, prénommée .....	31.950,00	31.950,00	6.390
2) Madame Gabriele Schneider, prénommée .....	50,00	50,00	10
Total .....	32.000,00	32.000,00	6.400

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 32.000,00 EUR (trente-deux mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille (2.000,00 EUR).



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, né le 7 décembre 1966 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

2. Monsieur Lou Huby, directeur honoraires e.r. de la C.E., né le 1<sup>er</sup> juillet 1937 à Echternach (Luxembourg), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

3. Madame Gabriele Schneider, directrice de sociétés, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2011.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schneider, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 2006, vol. 470, fol. 61, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(073645.3/5770/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.450.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05839, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour BALU HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073517.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.450.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour BALU HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073514.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**SIMATRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 56.441.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 juin 2006 que:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, agira dorénavant en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071659.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**WALLY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 61.722.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 mai 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;

- Monsieur David de Marco;

- Monsieur Alain Lam;

sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

- Est élu commissaire pour la même période Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le mandat de commissaire de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071662.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**URQUIJO FONDOS KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.496.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 19 mai 2006*

- Messieurs Jean-Paul Loos, résidant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Alphonso Alvarez Tolcheff, résidant professionnellement au 131, Principe de Vergara, E-28002 Madrid, Michel Meert, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Rafik Fischer, résidant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Madame Carmen Ortiz Castano, 131, Principe de Vergara, E-28002 Madrid, sont renommés en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

- DELOITTE S.A. est renommée en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour URQUIJO FONDOS KBL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071795.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

83515

**PTS/PTM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 117.839.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francis Impe, gérant de sociétés, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue, agissant en nom personnel et en sa qualité de futur administrateur-délégué de

2.- La société anonyme de droit belge AFFIFUND S.A., qui est en voie de constitution qui aura son siège social à B-6700 Arlon, 41, rue des Martyrs.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PTS/PTM.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Wasserbillig.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'organisation, la promotion et le développement d'événements et de projets, en ce compris la publicité, et
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- M. Francis Impe, quarante-neufs parts . . . . .	49
2.- AFFIFUND S.A., cinquante et une parts . . . . .	51
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. La gérance peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Francis Impe, préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Impe, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 53, case 12. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 juillet 2006.

P. Decker.

(073738.3/206/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**ORCOAparthotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.525.

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCOAparthotel S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.525, constituée suivant un acte de scission reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le trente avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 607 du 4 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille huit cent cinquante et une (1.851) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération sur la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Luc Leroi, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né à Rocourt (B), le 26 octobre 1965.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, O. Lansac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, vol. 153S, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073794.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

### **PISA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.231.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 5 juillet 2006, que:

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Monsieur Rolf Gottfried Schmid et Madame Suzanne Dünser, Administrateurs de sociétés.

Sont élus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Margit Moragon, Administrateur de sociétés, demeurant au 32, Im Sand, 9495 FL - Triesen, Liechtenstein;
- La Société DIZAME CONSULTING S.A., ayant son siège social à Paesa Estate, P.O. Box 3149, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071665.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

### **BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 9,521,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.253.

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Stephanie Ancien, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, acting as a special attorney for BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Director»), the sole director of BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on 11 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1188 on 11 November 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number B 109.679 (the «Company»),

by virtue of the powers conferred to him by a proxy given on 10th March 2006 (the «Proxy»).

A copy of this Proxy having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his aforementioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The corporate capital of the Company is set at nine million five hundred twenty-one thousand Euro (EUR 9,521,000.-), represented by three hundred eighty thousand eight hundred and forty (380,840) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

II. The authorised capital of the Company is set at sixty million Euro (EUR 60,000,000.-), divided into two million four hundred thousand (2,400,000.-) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

III. The article 8 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») provides for the following:

«The authorised capital of the Company is set at sixty million Euro (EUR 60,000,000.-), divided into two million four hundred thousand (2,400,000.-) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The director or the board of directors (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189, paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The director or the board of directors (as applicable) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the director or the board of directors (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The director or the board of directors (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.»

IV. By the Decision, the Director resolved to increase within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of three million four hundred one thousand and five hundred Euro (EUR 3,401,500.-), represented by one hundred thirty-six thousand and sixty (136,060) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to allot the new shares as fully paid-up shares to BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND, S.à r.l.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received a contribution in kind consisting in the assignment to it of thirty-three thousand four hundred and eighty (33,480) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), which represents an actual value of EUR 101.59748, in BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND NETHERLANDS HOLDING B.V. along with a contribution in cash of sixteen Euro and forty cents (EUR 16.40), for a total amount of three million four hundred one thousand and five hundred Euro (EUR 3,401,500.-) for the duly subscribed new shares, the value of the contribution having been confirmed by a report of BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., acting as sole director of the Company to be at least equal to three million four hundred one thousand and five hundred Euro (EUR 3,401,500.-).

VI. Following the above mentioned share capital increase, the first paragraph of article 6 of the Articles be amended and shall forthwith read as follows:

«**Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve million nine hundred twenty-two thousand and five hundred Euro (EUR 12,922,500.-), divided into five hundred sixteen thousand nine hundred (516,900) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all of which are fully paid up.»

#### *Declaration - Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND NETHERLANDS HOLDING B.V., a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 183 of the aforesaid law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are of EUR 4,400.-.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Stephanie Ancien, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial de BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (l'«Administrateur»), le seul administrateur de la société BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1188 du 11 novembre 2005, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 109.679 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration donnée le 10 mars 2006 (la «Procuration»).

Une copie de la Procuration paraphée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social de la société est fixé à neuf millions cinq cent vingt et un mille euros (EUR 9.521.000,-), représenté par trois cent quatre-vingt mille huit cent quarante (380.840) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

II. Le capital social autorisé est fixé à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-), divisé en deux millions quatre cent mille (2.400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit ce qui suit:

«Le capital social autorisé est fixé à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-), divisé en deux millions quatre cent mille (2.400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189, paragraphe 1<sup>er</sup> de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant;
- si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.»

IV. Par la résolution adoptée le 14 novembre 2005, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de trois millions quatre cent un mille cinq cents euros (3.401.500,- EUR), représenté par cent trente-six mille soixante (136.060) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, d'attribuer les parts sociales nouvelles comme parts sociales entièrement libérées à BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND, S.à r.l.

V. La preuve que la Société a reçu une contribution en nature consistant dans trente-trois mille quatre cent quatre-vingts (33.480) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), représentant une valeur réelle de 101,59748 EUR, dans BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND NETHERLANDS HOLDING B.V. et dans une contribution en espèces de seize euros et quarante cents (16,40 EUR), pour un montant total de trois millions quatre cent un mille cinq cents euros (3.401.500,- EUR) pour la souscription des parts sociales nouvellement émises a été apportée au notaire soussigné. La valeur de la contribution ayant été confirmée par un rapport de BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., agissant en tant que gérant unique de la Société, comme valant au moins trois millions quatre cent un mille cinq cents euros (EUR 3.401.500,-).

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social émis.** Le capital social est fixé à douze millions neuf cent vingt-deux mille cinq cents euros (12.922.500,- EUR), divisé en cinq cent seize mille neuf cents (516.900) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.»

#### *Déclaration - Dépenses*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de plus de 65% des actions émises par BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND NETHERLANDS HOLDING B.V., une société établies dans l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 183 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont de EUR 4.400,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ancien, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 mai 2006, vol. 436, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2006.

H. Hellinckx.

(073816.3/242/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2006.

H. Hellinckx.

(073818.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.234.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2006*

De mettre en concordance les inscriptions au Registre de Commerce avec les décisions prises par les organes compétents de la société, à savoir l'Assemblée Générale des Actionnaires et le Conseil d'Administration:

- à sortir la personne démissionnaire en date du 5 novembre 1999, Monsieur Claude Faber, administrateur-délégué, demeurant à Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071685.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

---

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.826.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'Administrateur.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Serge d'Orazio.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071811.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

---